



Rapport annuel 2021-2022



ᑭᓄᓐ-ᓕᓄᓐ ᐅᓐᓴᓴᓐᓄᓐᓴᓐᓴᓐᓴᓐ ᓄᓴᓐᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

TABLE DES MATIÈRES

Profil de la Société	1
Vision, mission et principes directeurs	2
Lettre d'accompagnement	3
Mot du président du conseil d'administration	4
Mot du président	5
Faits saillants de nos activités en 2021-2022	7
Contributions communautaires.....	8
Augmenter la transparence interne et externe.....	11
Réponse à la pandémie de la COVID-19	12
Perspectives pour 2022-2023 et pour l'avenir	13
Programmes de financement du gouvernement fédéral	14
Structure organisationnelle	15
Conseil d'administration.....	16
Comités du conseil d'administration	18
Âge des centrales électriques du Nunavut	19
Service des opérations.....	20
Fiabilité	20
Présentation de l'information sur le rendement.....	21
Rendement énergétique.....	23
Production	23
Distribution	23
Service de l'ingénierie.....	24
Projet de reconstruction de centrales électriques	24
Programme de facturation nette.....	25
Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels.....	25
Programme pour les producteurs d'électricité indépendants	26
Énergie de remplacement et énergie renouvelable	27
Géothermique	27
Petits réacteurs modulaires.....	28
Installations de chauffage centralisé	28
Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations.....	29
Santé et sécurité	30

Environnement	32
Installations	34
Service des ressources humaines	37
Affectation du personnel et recrutement	37
Relations de travail et relations avec les employés	38
Programmes d'embauche des Inuits	39
Projets en ressources humaines	41
Sommaire des emplois	42
Service des technologies de l'information	43
Service des finances	44
Réalisations du Service des finances en 2021-2022	44
Points saillants des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé	45
Points saillants des dépenses du Service des opérations et d'entretien	46
Faits saillants de la situation financière (en milliers de dollars)	47
Sommaire des dépenses en immobilisations pour 2021-2022	47
Indicateurs clés de performance	48
Divulgateion de remise de dette en 2021-2022	48
Rapport de la direction	50
Rapport de l'auditeur indépendant	51
États financiers	55

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) est une société d'État territorial du gouvernement du Nunavut (GN). La Société a été fondée en 2001 sous le nom de Société d'énergie du Nunavut en vertu de la *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut*. Elle a été renommée Société d'énergie Qulliq en 2003. La *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut* a également été renommée la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* en raison des lois adoptées en mars 2003, qui ont élargi le mandat de la Société pour lui permettre de répondre à diverses problématiques liées à l'utilisation et à la conservation de l'énergie au Nunavut. En 2018, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* a été modifiée de nouveau afin de permettre à la SÉQ de faire l'acquisition d'énergie en vue du lancement des programmes des producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels ainsi que des producteurs d'électricité indépendants.

La SÉQ fournit de l'électricité à environ 15 000 clients sur l'ensemble du territoire du Nunavut. La SÉQ produit et distribue de l'électricité aux Nunavummiut grâce à l'exploitation de 25 centrales électriques autonomes au carburant diesel dans 25 collectivités, lesquelles ont une puissance installée totale d'environ 76 000 kW. La Société fournit également des services mécaniques, électriques et d'entretien des lignes électriques à partir de trois centres régionaux situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. La Société exerce ses activités commerciales à partir de son siège social situé à Baker Lake et de ses bureaux d'Iqaluit.

La SÉQ veille à l'atteinte des objectifs généraux prévus par la loi et soutient le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq relativement aux enjeux intergouvernementaux et réglementaires. Elle a aussi pour mandat d'assurer la gestion des projets d'immobilisations qui la concernent et d'évaluer les possibilités qu'offrent des sources de production de remplacement.

Tous les besoins en électricité du Nunavut sont principalement comblés à partir de carburant diesel importé. Depuis le lancement du programme de facturation nette en 2018 et du programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels en 2021, la SÉQ a entrepris d'intégrer des systèmes d'énergie renouvelable à petite échelle au réseau électrique du territoire. Chaque collectivité du Nunavut possède son propre réseau indépendant de production et de distribution d'électricité. Il n'existe aucun réseau auxiliaire en cas de panne. La SÉQ est la seule société d'énergie au Canada qui ne dispose d'aucune ressource d'électricité locale ni d'installations de distribution régionales, ce qui crée une dépendance considérable envers le carburant diesel.



Centrale électrique de Qikiqtarjuaq, construite en 2016

NOTRE VISION

La vision de la Société d'énergie Qulliq consiste à offrir aux collectivités du Nunavut un approvisionnement énergétique et des services sécuritaires, fiables, durables et économiques. Pour concrétiser sa vision, la SÉQ entend miser sur une main-d'œuvre qualifiée et responsable, représentative de la population du territoire et des valeurs de la société inuite, de *l'Inuit Qaujimagatuqangit* et de *Katujiiluta*, le document énonçant le mandat de la sixième Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. La SÉQ est gérée dans un souci de transparence, avec responsabilité et intégrité.

MISSION

La SÉQ offre des services d'électricité sécuritaires, fiables et efficaces, et planifie ses activités de façon à pouvoir fournir aux Nunavummiut de l'énergie à prix abordable à long terme.

VALEURS

Les valeurs sous-jacentes de l'énoncé de mission sont les suivantes :

La **sécurité** est la priorité de la Société, et le sera toujours. Cette priorité est reflétée clairement et constamment dans les communications, les politiques et les procédures des employés de la Société.

La **fiabilité** est la deuxième priorité, mais n'en est pas moins importante. Le mandat des activités quotidiennes de la Société est d'offrir un service sécuritaire et fiable à ses clients.

L'**efficacité** est visée dans toutes les activités d'exploitation et administratives de la Société. L'efficacité signifie l'intention de la SÉQ de respecter l'investissement dans la Société par les Nunavummiut et d'utiliser les ressources avec une attention particulière sur le bien-fondé et la valeur.

La Société d'énergie Qulliq est vouée à défendre le principe de traitement équitable et respectueux de ses employés et ses clients. La SÉQ reconnaît sa responsabilité de garantir la diversité et le respect au milieu de travail, pour que tous les employés bénéficient d'un milieu où la dignité et l'estime de soi de chacun sont valorisées, avec l'absence de commentaires, de matériel et de comportements offensifs.

Dans tous les aspects de ses activités, la SÉQ respecte les valeurs de la société inuite et adhère aux priorités énoncées par le gouvernement du Nunavut.



ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqunik Ikumatjutiit

C. P. 250, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 24 août 2022

L'honorable Craig Simailak
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
Assemblée législative du Nunavut
926, voie Queen Elizabeth II
C. P. 2410
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Monsieur le Ministre,

Conformément au paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je présente au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq le 21^e rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

Le tout respectueusement soumis,

Keith Peterson
Président
Conseil d'administration
Société d'énergie Qulliq

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette dernière année, nous avons fait face à de nombreuses difficultés liées à la COVID-19, aux ressources humaines et à la réalisation de notre plan d'immobilisations annuel. Nous remercions les employés dévoués de la Société, ainsi que les anciens employés, qui ont contribué à notre mission de fournir de l'électricité aux Nunavummiut qui vivent dans 25 communautés de l'Arctique. En septembre dernier, nous avons accueilli trois nouveaux administrateurs au conseil d'administration. Je remercie les administrateurs estimés qui nous ont quittés durant l'exercice financier. Leur encadrement et leur leadership ont été importants pendant les années de la pandémie de la COVID-19. Grâce à leur collaboration, les administrateurs ont orienté la direction de la Société pour faire avancer 25 demandes de décisions au cours du dernier exercice financier, notamment pour de nouvelles centrales électriques et de groupes électrogènes.

Le ministre de la SÉQ a changé à la suite de l'élection générale en octobre, mais nous avons toutefois fait d'importants progrès sur les priorités définies dans la lettre d'attente de 2021-2022. Pour en résumer quelques-unes : l'assurance d'un milieu de travail exempt de harcèlement, la hausse de l'embauche des Inuits et la formation sur la santé et la sécurité étaient les grandes priorités et continueront de l'être. Nous nous efforçons d'être un employeur de choix pour ceux qui cherchent une carrière gratifiante dans la fonction publique. À cette fin, le Service des ressources humaines s'est renforcé et le conseil d'administration a commencé le processus de restructuration des liens hiérarchiques internes de la Société. Notre objectif est d'avoir une main-d'œuvre heureuse et productive et d'améliorer le service offert à nos clients.

La responsabilité financière et la gestion judicieuse des coûts ont été les forces directrices permettant d'atteindre nos obligations financières annuelles. Avec un regard vers l'avenir, le conseil d'administration a approuvé la requête en majoration tarifaire générale (RMTG) de 2022-2023 et l'a soumise au ministre responsable de la SÉQ. Si elle est approuvée, la RMTG offrira à nos clients une structure tarifaire plus équitable et supportera un avenir de programmes d'énergie renouvelable pour toutes les collectivités du Nunavut.

Le remplacement des centrales électriques vieillissantes datant des années 1960 est l'une des priorités critiques de la SÉQ. De nouvelles centrales électriques au Nunavut représentent l'un des éléments d'infrastructure les plus importants et les plus coûteux pour une collectivité. Elles exigent des années de consultation et de planification détaillée, l'approbation réglementaire et budgétaire et la construction. C'est à juste titre que la SÉQ est très fière chaque fois qu'une nouvelle centrale est mise en service. En décembre 2021, nous avons mis en service la nouvelle centrale électrique d'Arctic Bay afin de répondre aux besoins de la collectivité pendant des décennies.

Nous avons toujours des contraintes financières, mais nous tenons à notre engagement de construire de nouvelles centrales électriques et de remplacer les groupes électrogènes des centrales actuelles pour prolonger leur durée de vie utile. Le conseil d'administration a pris les décisions difficiles de mettre la priorité sur les nouvelles centrales électriques à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Igloolik et d'installer un nouveau groupe électrogène à Iqaluit. Le ministre a approuvé des demandes de permis pour projets majeurs, lesquelles sont des exigences principales pour faire avancer ces projets vers l'étape de la mise en service.

Grâce au soutien financier provenant de sources externes, tout particulièrement le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique du gouvernement fédéral, nous pouvons faire face au défi de faire progresser le Nunavut vers un avenir de ressources d'énergie de remplacement renouvelable et propre. Nous sommes redevables à nos employés de leur travail assidu dans des conditions difficiles pour que nos centrales électriques vieillissantes continuent de fonctionner jusqu'à ce qu'elles puissent être remplacées. L'entretien préventif a été d'une importance critique pour améliorer la fiabilité au cours du dernier exercice financier. Le conseil d'administration envisage avec enthousiasme le prochain exercice financier pour collaborer avec nos employés afin de continuer à offrir aux Nunavummiut de l'électricité de manière sécuritaire, fiable et efficace.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Keith Peterson
Président du conseil d'administration
Société d'énergie Qulliq

Je remercie notre personnel pour son travail acharné et sa persévérance qui ont permis à la Société de réussir cet exercice financier malgré le manque de personnel pendant une pandémie mondiale. La résilience du personnel m'a épaulé pendant mon premier exercice financier complet comme président-directeur général, et elle démontre à quel point il est essentiel que le milieu de travail demeure un environnement sain et sécuritaire pour nos employés. En 2021-2022, notre priorité était de nous concentrer à faire valoir la création d'un milieu de travail exempt de harcèlement où règne le respect. Il est essentiel que nos employés se sentent habilités et en sécurité dans nos installations.

Notre personnel a travaillé inlassablement pour améliorer les pratiques d'entretien, et grâce à cela nous avons atteint la plus haute cote de fiabilité depuis la création de notre Société. Comparativement à l'exercice financier précédent, nous avons réduit le nombre de pannes de courant touchant les clients de plus de 50 % et réduit la durée de ces pannes de 33 %. Ce résultat important démontre notre engagement à offrir un service exceptionnel.

Nous avons commencé l'exercice financier de 2021-2022 avec la célébration de notre 20^e anniversaire. Pour reconnaître l'appui des clients précieux pendant les 20 dernières années, nous avons organisé un tirage en ligne d'un ensemble d'énergie solaire pour chalet. Pour reconnaître les employés et les remercier pour leur contribution inébranlable à la Société, nous leur avons donné des tasses portant des graphies spéciales de l'anniversaire.

Nous avons aussi fait d'importants progrès sur des projets d'envergure en 2021-2022. Le nouveau siège social à Baker Lake a pris forme et permettra d'accueillir la main-d'œuvre locale en un seul édifice. Une fois la construction complétée, nous espérons que nos efforts pour installer des technologies écoénergétiques uniques seront reconnus par la certification Energy Star, ce qui serait une première pour tous les territoires canadiens.

En 2021-2022, il y a aussi eu des progrès sur six demandes de permis pour projets majeurs, notamment l'approbation ministérielle pour des centrales électriques à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Igloolik, et pour des mises à jour aux groupes électrogènes à Iqaluit. Des demandes ont aussi été soumises pour de nouvelles centrales électriques à Kugaaruk et Chesterfield Inlet.

La nouvelle centrale électrique à Arctic Bay a été mise en service au profit à long terme de la collectivité. Comme toute nouvelle centrale électrique, l'installation comprend la capacité d'intégrer l'énergie renouvelable, ce qui créera des occasions pour le territoire d'adopter des technologies propres si le financement devient possible.

L'intérêt à l'égard de nos programmes d'énergie renouvelable actuels continue de grandir, surtout concernant le Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels récemment lancé. Il y a eu un regain d'intérêt pour le Programme de facturation nette de la Société en raison de la disponibilité du financement des ministères du gouvernement territorial. Les premières étapes importantes de la structure de fixation des prix du Programme des producteurs d'électricité indépendants ont été entreprises en 2021-2022, et l'accent sera mis sur la politique pour qu'elle passe par les échelons d'approbation applicables au prochain exercice financier.

En 2021-2022, nous avons continué à composer avec les difficultés toujours présentes liées à la pandémie de la COVID-19 tout en maintenant les services essentiels d'électricité pour le territoire. La vague d'un nouveau variant vers la fin de l'exercice financier a entraîné des restrictions sanitaires publiques plus strictes et l'adaptation de procédures opérationnelles pour maintenir la sécurité du personnel, des collectivités et des clients.

Vers la fin de l'exercice financier, des mesures importantes de préparation ont été prises visant la soumission au ministre responsable de la SÉQ de la requête en majoration tarifaire générale de 2022-2023. L'accent que nous mettons sur la responsabilité financière s'est traduit par la demande d'augmentation tarifaire la plus faible (soit 5,1 %) depuis la séparation du Nunavut des Territoires du Nord-Ouest. Notre direction est résolue à travailler étroitement autant avec les parties prenantes qu'avec le grand public pour appuyer une structure tarifaire qui est plus équitable pour les clients de tout le territoire.

Une fois de plus, je remercie notre conseil d'administration et notre personnel. Ce rapport présente seulement quelques-unes des histoires qui ont marqué l'année – au service des collectivités où nous vivons et travaillons. Chaque jour, je suis inspiré par le dévouement et la passion de notre main-d'œuvre et de nos communautés. Je suis reconnaissant de l'encadrement du conseil d'administration.

Malgré le fait qu'il y aura de nouveaux défis et difficultés au cours du prochain exercice financier, je tiens à souligner encore une fois notre engagement; j'ai hâte d'être témoin de la croissance continue de la SÉQ, de la création de valeur ajoutée et de l'amélioration de sa satisfaction des clients. Notre réussite est possible grâce à une main-d'œuvre assidue, aux clients précieux et à nos collectivités respectées.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Rick Hunt
Président-directeur général
Société d'énergie Qulliq

FAITS SAILLANTS DE NOS ACTIVITÉS EN 2021-2022

- Célébration du 20^e anniversaire de la SÉQ en ligne et à l'interne
- Nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration
- Continuation du programme d'économie d'énergie Énergie-futé
- Amélioration des processus de communication interne lors d'une crise
- Atteinte d'un taux de fiabilité de 99,98 %, une année record pour le service public entièrement détenu par le Nunavut
- Réduction de la fréquence et durée moyennes des pannes de courant de la SÉQ touchant les clients
- Augmentation du nombre de clients de producteur d'électricité commercial et institutionnel et du programme de facturation nette
- Suite de l'élaboration du Programme pour les producteurs d'électricité indépendants
- Achèvement du projet de remplacement de la centrale électrique d'Arctic Bay
- Réalisation de progrès pour le remplacement de la centrale électrique et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à Kugluktuk
- Travaux d'amélioration des groupes électrogènes de Whale Cove, Kugaaruk, Clyde River, Pond Inlet et Gjoa Haven
- Approbation de projets majeurs à Cambridge Bay, Gjoa Haven, Igloolik et Iqaluit
- Achèvement de l'évaluation de la distribution électrique à la région de Kivalliq et aux autres communautés à Qikiqtaaluk
- Remplacement des lampadaires par des lampes à DEL à Coral Harbour, Whale Cove, Gjoa Haven, Sanirajak, Qikiqtarjuaq et Arctic Bay
- Soumission d'une nouvelle demande de financement au gouvernement fédéral pour effectuer davantage d'études géothermiques dans le territoire
- Achèvement de la construction de l'installation de chauffage centralisé à Sanikiluaq et poursuite des travaux à Taloyoak
- Réception d'un certificat de reconnaissance par la Northern Safety Association
- Organisation d'activités à l'intention des employés dans le cadre de la Semaine de la santé et sécurité
- Amélioration des occasions de formation en ligne, dont la nouvelle formation relative aux éclairs d'arc électrique
- Les employés à Kugluktuk et à Pond Inlet ont reçu le prix d'excellence en sécurité de la SÉQ
- Création de sept nouvelles procédures normales d'exploitation et une nouvelle pratique de travail sécuritaire
- Achèvement des évaluations environnementales de site à Resolute Bay, Igloolik, Cambridge Bay, Kugaaruk, Rankin Inlet et Chesterfield Inlet
- Poursuite de la construction du nouveau siège social à Baker Lake et des rénovations sur la centrale électrique à Iqaluit
- Révision d'un plan d'exposition à la COVID-19 pour les employés qui retournent au travail après le confinement
- Mise en place continue de protocoles internes sur les déplacements, la prévention et la désinfection relatifs à la COVID-19
- Soutien apporté aux clients et aux employés internes pendant les procédures liées à la COVID-19
- Amélioration des capacités de travail à distance pour respecter les restrictions sanitaires publiques
- Dotation de 29 postes au moyen de concours ou de mutations internes
- Les employés inuits du Nunavut représentent 56 % de la main-d'œuvre de la SÉQ.
- Réunions animées par le président-directeur général pour dialoguer avec les employés et promouvoir le respect au milieu de travail
- Participation de 97 employés inuits au Programme de développement de carrière pour les Inuits
- Achèvement de la mise sur pied du logiciel de gestion de la paie StarGarden
- Déposition de la requête en majoration tarifaire générale de 2022-2023 auprès du ministre responsable

PILIMMAKSARNIQ ET IKAJUQTIGIINNIQ

BOURSE D'ÉTUDES LAURA ULLURIAQ GAUTHIER



Zan Tao, Iqaluit

La SÉQ accorde une bourse de 5 000 \$ à un ou une Nunavummiut remarquable ayant un très bon dossier scolaire et témoignant d'un engagement envers la participation à la vie de la collectivité. Remise chaque année, cette bourse rend hommage au rôle essentiel de Laura dans la fondation de ce qu'on appelle maintenant la Société d'énergie Qulliq, et à son esprit communautaire.

La bourse d'études Laura Ulluriaq Gauthier pour 2021 a été décernée à Zan Tao d'Iqaluit. Zan a commencé ses études postsecondaires à l'Université de Waterloo dans le programme d'études sur la santé visant un baccalauréat ès sciences avec l'objectif de se spécialiser en prévention de maladies et en bien-être holistique. Elle est une bénévole dévouée et source d'inspiration pour les jeunes de sa communauté.

COMPÉTENCES NUNAVUT

La SÉQ reconnaît l'importance du secteur des métiers spécialisés et de la technologie pour la poursuite de ses activités. Pour cette raison, elle appuie activement et de longue date le programme Compétences Canada au Nunavut. La promotion qu'effectue la SÉQ pour le secteur des métiers spécialisés et de la technologie en tant que choix de carrière viable pour la jeune génération du Nunavut s'inscrit dans sa vision d'une main-d'œuvre compétente et représentative de la population du Nunavut. La SÉQ n'a pas été en mesure de participer à la compétition des compétences du Nunavut de 2021 qui a eu lieu virtuellement en raison des risques liés à la pandémie de la COVID-19.

AVATITTINNIK KAMATSIARNIQ

NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

La SÉQ soutient activement le grand nettoyage communautaire annuel du Nunavut. Cette activité de développement de la conscience communautaire, organisée par le ministère de l'Environnement du GN, reçoit l'appui de la SÉQ, qui encourage ses employés à y participer. Au printemps de 2021, les membres du personnel d'Iqaluit ont démontré leur sentiment d'appartenance à la communauté en prenant le temps d'aider de façon sécuritaire au grand nettoyage de la ville. Les employés de Cambridge Bay se sont également portés bénévoles dans leur communauté pour recueillir les sacs à ordures et les grands articles au bord de la route pour les transporter au site d'enfouissement local.

CAMPAGNE ÉNERGIE-FUTÉ

En partenariat avec le Secrétariat du changement climatique du GN et la Société d’habitation du Nunavut, la SÉQ a poursuivi la campagne de sensibilisation « Énergie-futé », qui vise à sensibiliser le public à l’importance d’économiser l’énergie. Une vidéo populaire et une campagne correspondante dans les médias sociaux ont servi de fondement à la deuxième phase, qui s’est prolongée jusqu’au début de 2019. En 2021-2022, l’équipe Énergie-futé a reçu des outils promotionnels supplémentaires, a distribué des cadeaux dans trois collectivités nunavoises et a renseigné le nouveau personnel du conseil sur les campagnes publicitaires précédentes afin d’élaborer un nouveau plan pour le prochain exercice financier.



AUGMENTER LA TRANSPARENCE INTERNE ET EXTERNE

La SÉQ continue de renforcer son organisation en instaurant la confiance à l'interne grâce à l'adoption de stratégies de communication progressives. En prenant les mesures nécessaires pour communiquer plus souvent et clairement les nouveaux projets, la nouvelle information et l'orientation, les employés, les clients et les collectivités sont mieux outillés pour partager la vision de la SÉQ.

HAVAQATIGIINGNIQ/IKAJUQTIGIINGNIQ

COMMUNICATION EN CAS DE CRISE

En 2021-2022, la communication régulière a continué de jouer un rôle important pour maintenir non seulement la sécurité, mais aussi le confort des employés et des collectivités du Nunavut en transmettant des renseignements nouveaux et actualisés concernant les répercussions des mesures sanitaires publiques contre la COVID-19 sur les activités de la SÉQ. La communication régulière des dernières nouvelles des changements internes (comme les procédures critiques sur les déplacements et les mesures sanitaires publiques) directement aux employés, aux clients et aux hameaux locaux a renforcé les relations pertinentes et a davantage instauré la confiance entre les gouvernements au cours du dernier exercice financier.



Au cours du dernier exercice financier, la SÉQ a aussi coordonné avec la ville d'Iqaluit pour signaler rapidement au grand public le déversement d'un mélange d'eau et de propylène glycol par un entrepreneur dans le cadre de ses travaux pour la ville. La Société s'est aussi donnée comme priorité de communiquer des renseignements sur la distribution d'eau potable quand la réserve d'eau d'Iqaluit était contaminée par du carburant. Le besoin accru d'avoir de meilleures communications en cas de crise a donné lieu à la création de directives internes pour la Division des communications.

COMMUNICATION PORTANT LA NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

La SÉQ a continué d'élaborer de modèles de communication internes en fonction de sa nouvelle image de marque pendant le dernier exercice financier. La nouvelle image de marque, qui vise à souligner les employés et les collectivités du Nunavut, a haussé l'attrait esthétique des graphiques en donnant vie à des documents normalement banals. À l'externe, la SÉQ a reçu des résultats positifs à la suite d'annonces payés dans les médias sociaux, particulièrement Facebook et Instagram.



RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

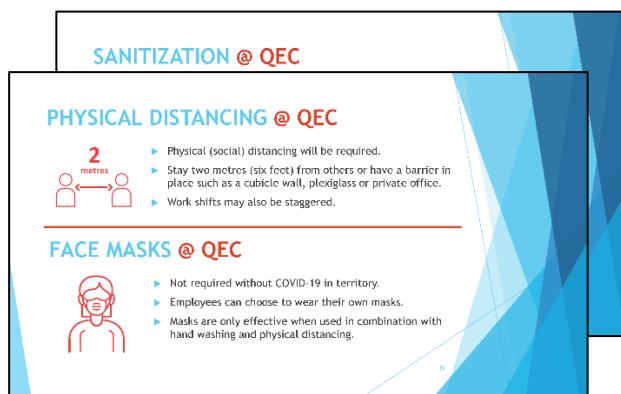
Pendant l'exercice financier 2021-2022 entier, le GN a déclaré un état d'urgence de la santé publique. À titre de seul fournisseur d'électricité dans le territoire, la SÉQ était considérée comme un service essentiel pendant la réponse du Nunavut à la COVID-19, menée par l'administrateur en chef de la santé publique voulant maintenir la sécurité de tous les Nunavummiut. La SÉQ a continué son engagement à ce que la sécurité soit la priorité absolue en assurant le partage de renseignements ponctuels, factuels et solidaires avec tous les employés.

Pour respecter les mesures sanitaires publiques instaurées par l'administrateur en chef de la santé publique du GN, la SÉQ a commencé l'exercice financier 2021-2022 avec une structure de travail à effectifs réduits. La Société a travaillé d'arrache-pied pour remettre en vigueur des plans pour protéger les employés et maintenir le fonctionnement fiable des systèmes électriques critiques. Le personnel a facilement adopté un système de travail à distance. La SÉQ a aussi annulé tout déplacement de travail non essentiel et était tenue d'obtenir l'approbation de l'administrateur en chef de la santé publique pour les travailleurs essentiels qui devaient se déplacer pour des opérations d'urgence. Des options de dépistage ont aussi été rendues disponibles pour les employés. Des renseignements sur la COVID-19 relativement à la gestion de la paie et à la gestion du stress ont été distribués à tous les employés.

En juin 2021, alors que le personnel retournait à leurs milieux de travail, la Société a actualisé son plan pour le contrôle de l'exposition, et les employés ont pu demander une dérogation à l'interdiction de voyager à l'extérieur du territoire. À la fin du mois, les travailleurs essentiels qui prenaient un vol en provenance d'Iqaluit n'avaient plus besoin de l'approbation de l'administrateur en chef de la santé publique. À la fin de l'été, la plupart des restrictions sanitaires publiques du territoire ont été éliminées jusqu'en septembre 2021, quand un cas positif de la

COVID-19 a été signalé au Nunavut. À l'échelle du territoire, il devint alors obligatoire pour tout le personnel de toutes les collectivités de porter un masque, conformément aux restrictions sanitaires publiques. La Société a aussi mis à jour de façon régulière les procédures de voyages médicaux et de déplacement de travail à l'automne de 2021 en fonction des restrictions et des exigences changeantes imposées par les gouvernements territorial et fédéral.

Le 24 décembre 2021, la SÉQ a instauré une politique de travail à distance pour la deuxième fois au cours de l'exercice financier en raison de la hausse importante du nombre de cas de la COVID-19 au Nunavut. Par la suite, des restrictions strictes sur les déplacements ont été mises en place pour maintenir la sécurité des Nunavummiut. En suivant les directives de l'administrateur en chef de la santé publique, la majorité du personnel est rentré au travail après le Nouvel An et les restrictions sur les déplacements ont été abolies. En mars 2022, à la fin de l'exercice financier, l'administrateur en chef de la santé publique du Nunavut et le ministre de la Santé ont annoncé leur plan pour lever l'état d'urgence de la santé publique sur tout le territoire.



Alors que la COVID-19 a continué de perturber les activités de la SÉQ en 2021-2022, les manques de personnel ont aussi créé des obstacles importants pour la croissance de l'unique service d'utilité publique du Nunavut. Malgré cela, les employés de la SÉQ ont réussi à créer une année qui a battu les records de la fiabilité. Avec la reconnaissance que des taux presque parfaits pourraient ne pas être réalisables chaque année, surtout lors de circonstances imprévues dans le climat difficile des régions éloignées de l'Arctique, le personnel de la SÉQ continue de démontrer sa volonté de réaliser le travail et d'offrir un excellent service à la clientèle. Cette motivation à l'égard de précieux clients se reflète aussi par la requête en majoration tarifaire générale pour 2022-2023 de la Société, laquelle propose une nouvelle structure tarifaire équitable et juste pour les clients résidentiels et commerciaux du territoire. La SÉQ croit que tous les clients du Nunavut devraient être traités équitablement, peu importe où ils habitent, et espère que sa requête sera approuvée pendant le prochain exercice financier.

La SÉQ a toujours été engagée à fournir un service d'électricité sécuritaire et fiable par le remplacement et la modernisation des infrastructures critiques avec les ressources en capital et financement qui lui sont disponibles. Dans l'exercice financier à venir, la Société cherchera à obtenir davantage de financement du gouvernement fédéral pour s'assurer qu'elle puisse réaliser son objectif tout en explorant les occasions qui lui permettront de développer des ressources renouvelables. La Société a déjà obtenu des investissements privés dans l'énergie renouvelable dans le cadre de la création et du lancement du Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI) et les programmes pour les producteurs d'électricité indépendants (PEI) qui seront créés à l'avenir.

Les systèmes d'énergie renouvelable nécessitent un capital important. Au cours du prochain exercice financier, la SÉQ continuera de travailler sur le programme PEI et cherchera des partenariats d'investissement avec les gouvernements territorial et fédéral afin de faire croître ce volet et améliorer les bénéfices environnementaux à long terme pour les Nunavummiut. La sécurité financière pour l'avenir, comme le financement, sera primordiale dans ce processus, car elle permettra à la SÉQ de fournir un service électrique abordable et réduira l'impact sur les clients qui ont l'un des tarifs d'électricité les plus élevés au Canada.

Un milieu de travail sécuritaire est aussi respectueux. Pour le prochain exercice financier, favoriser davantage et maintenir un milieu de travail exempt de harcèlement est la deuxième priorité de la SÉQ, mais n'en est pas moins importante. Le conseil d'administration de la Société, son président-directeur général et l'équipe de cadres supérieurs resteront diligents pour prévenir et résoudre le harcèlement en 2022-2023. La formation obligatoire dans ce domaine pour les employés actuels et nouvellement embauchés créera un milieu qui est plus inclusif et diversifié pendant de nombreuses années.

FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

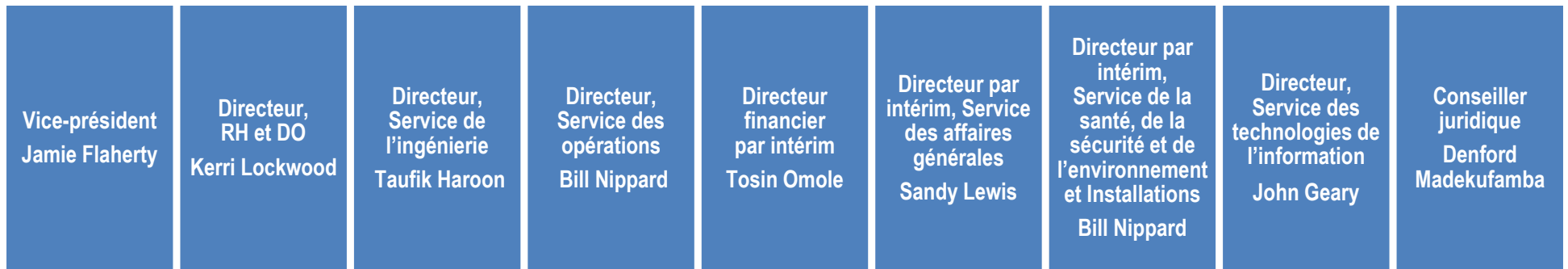
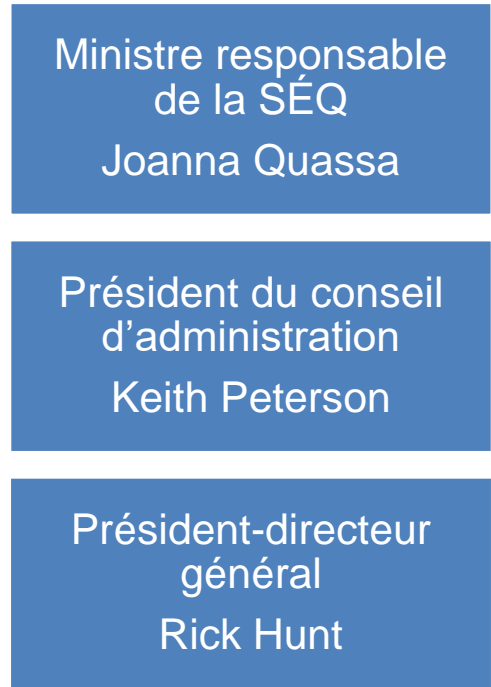
Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique est un programme de financement du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité énergétiques dans le Nord. Il est offert par Infrastructure Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Le fonds fournira à la SÉQ jusqu'à 175 millions de dollars dans le cadre d'une entente à coûts partagés selon une proportion de 75/25.

Dans le cadre de cette initiative d'envergure dans le secteur de la construction, la SÉQ a établi des projets complets de reconstruction de centrales électriques et de remplacement des groupes électrogènes un peu partout sur le territoire, dans les communautés qui en ont le plus besoin. Ces mises à niveau permettront le remplacement d'infrastructures vieillissantes et s'assureront que la SÉQ sera en mesure de répondre aux besoins énergétiques des collectivités du Nunavut. La SÉQ donnera plus de détails sur les projets au fur et à mesure que ceux-ci recevront du financement.

À ce jour, un projet pour une nouvelle centrale électrique hybride diesel-solaire à Kugluktuk et neuf projets de rénovations de génératrices au carburant diesel dans six autres communautés éloignées (Clyde River, Rankin Inlet, Chesterfield Inlet, Iqaluit, Coral Harbour, Pond Inlet et Whale Cove) ont été approuvés pour le financement par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. En 2021-2022, la SÉQ a reçu officiellement le financement du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique affecté au remplacement des groupes électrogènes à Clyde River, Whale Cove et Pond Inlet et à la centrale électrique hybride diesel-solaire à Kugluktuk.



Centrale électrique de Kinngait, construite en 2018



Au 31 mars 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq sont nommés par le ministre responsable de la SÉQ. En vertu de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, le conseil d'administration doit être formé d'au moins six administrateurs et d'un maximum de dix. Les mandats des membres du conseil d'administration sont décalés et durent jusqu'à trois ans. La Société peut ainsi assurer la continuité de ses activités tout en favorisant la croissance sur le plan de l'expérience et des connaissances. En 2021-2022, la SÉQ a nommé trois nouveaux membres au conseil d'administration en septembre 2021, le mandat de deux membres a pris fin en octobre 2021, et un membre a démissionné en décembre 2021 pour des raisons personnelles. À la fin de l'exercice financier, le conseil d'administration a approuvé les recommandations pour la nomination de nouveaux membres soumises au ministre responsable de la SÉQ. La nomination devra avoir lieu au début de 2022-2023 sous réserve de l'approbation du cabinet.

Au 31 mars 2022, les membres actuels sont les suivants :

Keith Peterson, président du conseil d'administration

M. Keith Peterson est un ancien ministre du gouvernement du Nunavut et député à l'Assemblée législative représentant Cambridge Bay. Il était responsable des portefeuilles des Finances, de la Justice et de la Santé, en plus d'avoir été ministre responsable de la SÉQ. Il a également été maire de Cambridge Bay pendant deux mandats et a occupé divers postes au sein d'autres conseils d'administration des secteurs public et privé. Il possède une vaste expérience à titre de dirigeant de ministères, de sociétés territoriales, de gouvernance de conseils d'administration et de relations communautaires. Il vit à Cambridge Bay.

Andrew Nakashuk, vice-président du conseil d'administration

M. Andrew Nakashuk est membre actif de comités, d'organisations et de conseils d'administration depuis de nombreuses années à Pangnirtung, dans la région de Baffin et ailleurs au Nunavut. En ce moment, il est président du conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut et à ce titre, il anime les consultations communautaires et les réunions de planification. M. Nakashuk a occupé de nombreux postes en rapport avec la terre, notamment à titre d'agent de la conservation et des pêches, de surveillant d'ours et de guide-interprète. Il a suivi des cours en gestion d'urgences environnementales et en gestion de recherche et sauvetage, ainsi que divers cours par l'intermédiaire de la GRC. M. Nakashuk vit à Pangnirtung.

Martha Lenio

Martha Lenio fait bénéficier le conseil d'administration de la SÉQ de son bagage en économie de l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. À titre de spécialiste de l'énergie renouvelable auprès du Fonds mondial pour la nature (Canada), les connaissances de Dre Lenio en technologies énergétiques renouvelables et en solutions énergétiques intègrent l'environnement arctique que dessert la SÉQ. À ses dix années d'expérience internationale en applications d'énergie solaire viennent se greffer un doctorat en génie photovoltaïque de l'Université de Nouvelle-Galles-du-Sud ainsi qu'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo. D^{re} Lenio vit à Iqaluit.

Marvin Dion

Fort de 40 ans d'expérience en tant qu'opérateur de centrale électrique et surintendant au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, Marvin Dion fera profiter le conseil d'administration de la SÉQ de son excellente compréhension de la production d'électricité. Il travaille actuellement comme contremaître chez Sarliq Holdings à Rankin Inlet.

M. Dion était anciennement le maire de Coral Harbor, puis il a occupé le poste de maire adjoint pendant un mandat. Au fil des ans, il a également siégé à de nombreux conseils régionaux du Keewatin et Kivalliq et il continue d'appuyer plusieurs groupes communautaires.

Clarence Synard

Clarence Synard travaille dans le Nord depuis plus de 26 ans. Il est présentement président-directeur général du Groupe d'investissement NCC. Dans le cadre de ses rôles variés chez NCC au cours des années, il a activement favorisé des relations solides dans tout le territoire avec une attention particulière sur la santé et la sécurité de ses collègues et employés. M. Synard, un membre actif de la communauté, est président de la chambre de commerce de la région de Baffin, vice-président du conseil d'administration de Compétences Canada au Nunavut, et membre du comité consultatif de l'immobilier du gouvernement du Nunavut. Il a obtenu le certificat Sceau rouge de métier (charpenterie) du Collège de l'Atlantique Nord. M. Synard vit à Iqaluit.

Nayab Khan

Nayab Khan est présentement la Directrice financière du Nunavut Arctic College. Elle a occupé de nombreux postes financiers au cours de sa carrière, le plus récent étant contrôleuse de district de la Société d'habitation du Nunavut. M^{me} Khan est comptable en management accréditée avec une spécialisation en comptabilité judiciaire. Elle a obtenu son baccalauréat ès sciences en mathématiques et économie de l'Université de Peshawar et sa maîtrise en administration publique de l'Université Flinders. M^{me} Khan vit à Iqaluit.

Johnny Mike

Johnny Mike est un ancien député représentant Pangnirtung qui possède plus de 30 ans d'expérience dans les milieux d'affaires, gouvernementaux et de gestion sur tout le territoire. M. Mike a beaucoup contribué aux négociations pour la sélection des terres pour les communautés du Sud-de-Baffin dans le cadre du processus d'accord sur les revendications territoriales du Nunavut. En tant qu'ancien employé de la Commission d'énergie du Nord canadien, président-directeur général de la SÉQ et du Groupe d'investissement NCC, membre du conseil d'administration de la SÉQ et ministre responsable de la SÉQ, M. Mike a une solide compréhension des activités et de la gouvernance de la SÉQ. Il est membre du conseil d'administration de la Pangnirtung Hunters and Trappers Organization. M. Mike est mécanicien certifié Sceau rouge et habite à Pangnirtung.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉ DE L'IQ

Le Comité des ressources humaines et de l'IQ formule des recommandations concernant la main-d'œuvre organisationnelle de la Société. Il examine les questions de ressources humaines et de rémunération et d'avantages sociaux se rapportant à tous les employés de la SÉQ. En outre, le comité évalue les programmes et les initiatives liés à l'emploi des Inuits, la formation et le perfectionnement professionnel, les relations avec les employés et les relations de travail, l'application des diverses conventions collectives, ainsi que les initiatives visant à améliorer le rendement et les capacités des employés.

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités financières et de surveillance et reddition de comptes envers la Société, ses parties prenantes, le gouvernement du Nunavut et les clients. Le comité facilite les communications entre le conseil d'administration et le vérificateur externe, et est l'organe décisionnel concernant les activités de l'auditeur interne.

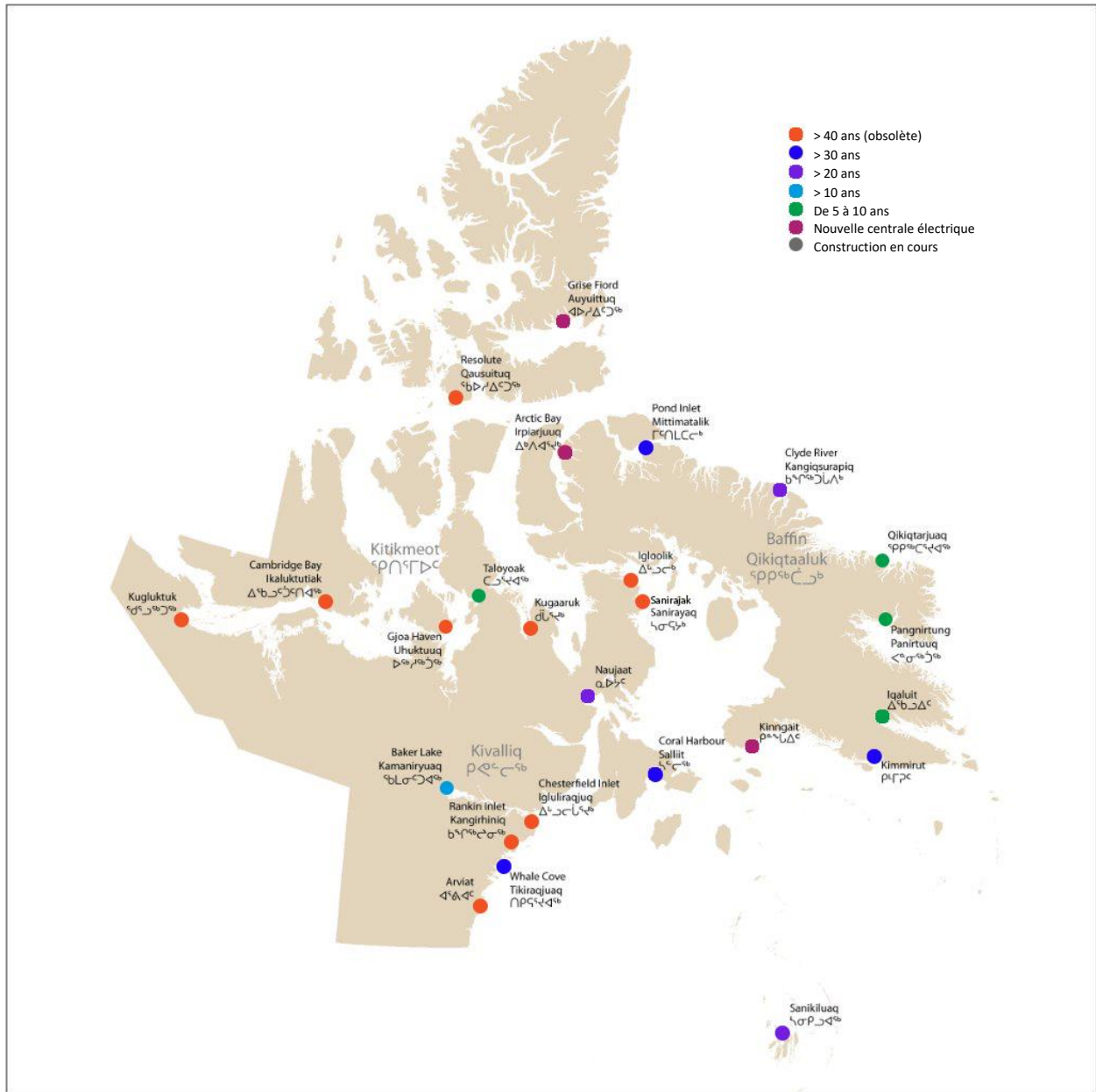
COMITÉ SUR LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Le Comité sur les énergies de remplacement présente ses recommandations au conseil d'administration sur la viabilité des technologies énergétiques de remplacement ou renouvelable dans le Nord. Il commente également les options et les sources de financement des projets d'aménagement, des projets pilotes, des initiatives de recherche, des possibilités de collaboration et sur des mandats de soutien ou des mandats chevauchants d'autres organisations.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance a comme fonction principale de s'assurer que le conseil d'administration de la SÉQ maximise son efficacité et demeure au fait des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour l'élaboration de stratégies efficaces de supervision et de reddition de comptes à la Société et à ses actionnaires.

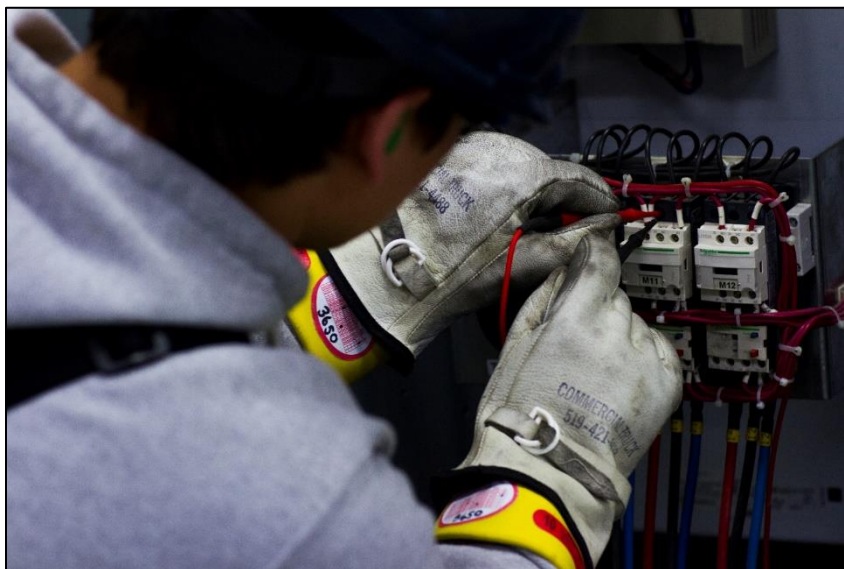
ÂGE DES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NUNAVUT



SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est chargé de produire et de distribuer de l'électricité sûre et fiable à toutes les collectivités du Nunavut. Chaque collectivité possède sa propre centrale électrique, exploitée par des employés qui vivent au sein de la collectivité. Les employés de la centrale électrique de la collectivité sont appuyés par des électriciens, des mécaniciens, des techniciens de compteur, le personnel du parc et des techniciens de lignes électriques basés dans les centres régionaux de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet.

Le Service des opérations poursuit la mise sur pied d'une équipe exceptionnelle possédant l'expertise et la volonté de régler les problèmes d'exploitation posés par l'environnement, des infrastructures vieillissantes et une demande croissante de solutions en matière d'énergie renouvelable. En plus de sa responsabilité de base, soit la production et la distribution de l'électricité sur le territoire, le Service des opérations travaille en étroite collaboration avec le Service de l'ingénierie, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations et avec le Service des finances afin de faciliter et de mettre en œuvre le plan d'immobilisations de la SÉQ.



L'entretien électrique est nécessaire pour assurer la fiabilité du réseau sur l'ensemble du territoire.

FIABILITÉ

Fournir un approvisionnement en électricité fiable aux Nunavummiut est l'une des grandes priorités du Service des opérations. En 2021-2022, la SÉQ a enregistré un taux de fiabilité de 99,98 % sur l'ensemble du territoire, une hausse importante par rapport au dernier exercice financier, malgré des difficultés liées à l'exploitation d'un service essentiel pendant une pandémie globale. C'était la meilleure année sur le plan de la fiabilité dans « l'histoire du service d'utilité publique entièrement détenu par le Nunavut », et elle a été possible grâce au dévouement du personnel de la SÉQ. La modification du fonctionnement et de l'entretien des systèmes électriques avec une amélioration de la planification de l'entretien a mené à une hausse importante de la disponibilité des moteurs, l'amélioration du rendement de la distribution et finalement à la réduction de la fréquence et de la durée des interruptions de service pour le client moyen. Le Service des opérations s'efforce constamment d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique, de répondre à la demande accrue en électricité et de faire face aux contraintes de l'infrastructure électrique de la SÉQ.

La SÉQ calcule le taux de fiabilité en se fondant sur le nombre de pannes de courant planifiées et imprévues survenues durant l'année, ainsi que sur la durée de ces pannes. Pour ce faire, elle s'appuie sur les lignes directrices de l'Association canadienne de l'électricité en matière de fiabilité. Des interruptions planifiées se produisent lorsque des travaux sont nécessaires sur l'équipement hors tension de la centrale électrique ou sur un réseau de distribution hors tension afin d'aider à assurer la sécurité de l'équipe d'exploitation et d'entretien de la SÉQ. Les interruptions

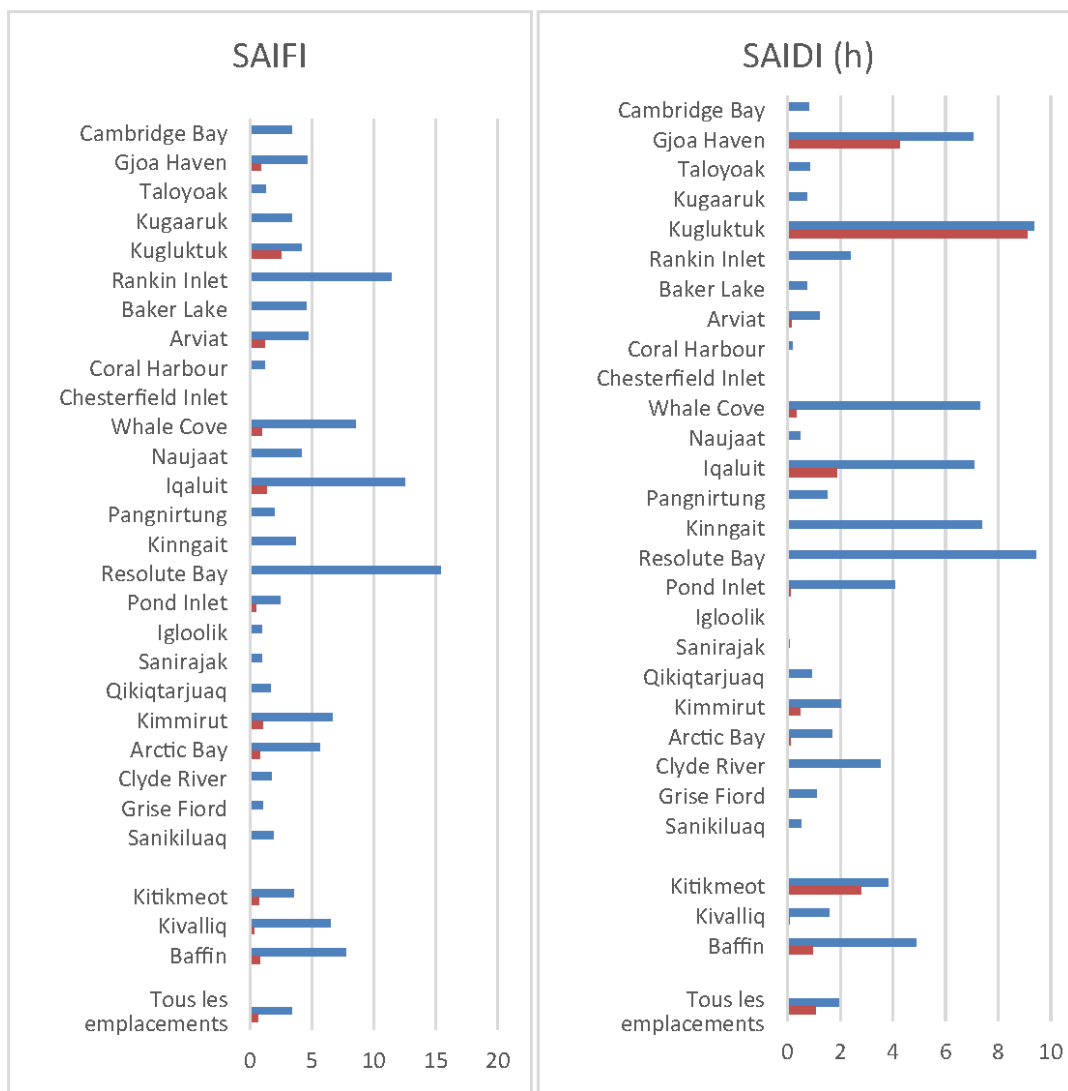
imprévues se produisent généralement en raison de conditions météorologiques défavorables, de facteurs externes ou de pannes d'équipement inattendues.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les collectivités suivantes ont eu l'alimentation électrique la plus fiable sur le territoire :

- Kugaaruk, Cambridge Bay, Taloyoak, Baker Lake, Coral Harbour, Chesterfield Inlet, Naujaat, Igloolik, Sanirajak, Qikiqtarjuaq et Sanikiluaq ont tous reçu une fiabilité de 99,99 %.
- Comparativement à l'exercice financier précédent, la Société a réduit le nombre de pannes de courant touchant les clients de plus de la moitié (de 6,90 pannes de courant en 2020-2021 à 3,32 en 2021-2022). La SÉQ a aussi réduit la durée des pannes de courant touchant les clients, de 5,67 heures en moyenne en 2020-2021 à 1,92 heure en 2021-2022.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le Service des opérations recense les données de rendement pour produire des statistiques sur les interruptions de service survenues chaque année. On entend par « interruption de service », ou « coupure de courant », la perte d'approvisionnement en électricité provenant du réseau électrique de la SÉQ à ses clients. La présentation de l'information sur le rendement en matière d'interruptions de service permet à la SÉQ de déterminer la qualité et l'efficacité de ses réseaux de services publics et de distribution et peut lui indiquer les zones nécessitant une amélioration. Chaque année, la SÉQ mesure les indicateurs de rendement tels que l'**indice de fréquence moyenne des interruptions de service sur le réseau** (SAIFI) pour les clients et l'**indice de durée moyenne des interruptions de service sur le réseau** (SAIDI) pour les collectivités. Ils sont fondés sur des mesures standard de rendement de l'industrie des services publics. Les tableaux ci-dessous indiquent les résultats de cette analyse. Les statistiques de fiabilité ci-dessous témoignent de l'engagement de la SÉQ à offrir un approvisionnement en électricité sûr et fiable à tous les Nunavummiut.



L'indice de fréquence moyenne des interruptions de service sur le réseau (SAIFI) indique le nombre moyen d'interruptions par client dans chaque collectivité et région entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Le nombre moyen d'interruptions est calculé en divisant le nombre total d'interruptions de service de clients par le nombre total de clients desservis. Les pannes de courant sont en bleu. Les interruptions planifiées sont en rouge. En 2021-2022, le SAIFI s'est chiffré à 3,32 interruptions par client en moyenne, soit une diminution par rapport à l'exercice précédent.

L'indice de durée moyenne des interruptions de service sur le réseau (SAIDI) indique la durée moyenne des interruptions (en heures) du réseau de la SÉQ dans chaque collectivité et région du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. La durée moyenne d'interruption est calculée en divisant la somme de toutes les durées d'interruption des clients par le nombre total de clients desservis. Les pannes de courant sont en bleu. Les interruptions planifiées sont en rouge. En 2021-2022, le SAIDI s'est chiffré à 1,92 heure par client en moyenne, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan d'immobilisations de la SÉQ, la Société continue d'investir dans des équipements de centrales électriques qui contribueront à améliorer le rendement énergétique et à réduire la consommation de combustible. Les améliorations du rendement énergétique sont réalisées grâce à une combinaison de groupes électrogènes plus modernes, d'améliorations dans les pratiques d'entretien du matériel et de modifications aux systèmes d'automatisation et de contrôle des centrales électriques. Ces initiatives assurent un fonctionnement optimal des centrales électriques tout en répondant à la demande quotidienne en électricité de chaque collectivité.

En 2021-2022, le taux de rendement énergétique de la SÉQ était de 3,74 kilowattheures par litre, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux quatre derniers exercices financiers. Malgré l'infrastructure vieillissante de la SÉQ, le Service des opérations continue d'améliorer ses taux de rendement énergétique. Bien que la SÉQ dépende principalement sur la production au diesel, elle s'efforce de réduire la quantité de carburant diesel nécessaire pour produire de l'électricité, ce qui réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre.

PRODUCTION

Pour gérer les défis présentés par l'infrastructure vieillissante sur tout le territoire, le Service des opérations respecte strictement un programme d'entretien sur tous les équipements des 25 centrales électriques. Le Service des opérations collabore avec le Service d'ingénierie pour améliorer les infrastructures de la centrale électrique actuelle et construire de nouvelles centrales électriques. En 2021-2022, le Service des opérations a travaillé avec le Service de l'ingénierie afin de mettre en service une nouvelle centrale électrique à Arctic Bay. Les projets de remplacement des centrales électriques permettent à la SÉQ de répondre aux besoins énergétiques des communautés nunavoises à long terme. Le Service des opérations continue sa collaboration avec le Service de l'ingénierie sur son travail de conception et de planification pour le remplacement de centrales électriques au carburant diesel partout sur le territoire.

DISTRIBUTION



En été, des travaux d'entretien préventif sont effectués sur le réseau de distribution de la SÉQ.

Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques et aux poteaux et pour résoudre les problèmes liés aux raccordements des clients causés par des conditions climatiques défavorables et des facteurs externes. Au cours des mois du printemps et de l'été, les TLE se concentrent sur l'entretien des réseaux de distribution, l'entretien préventif et la préparation des systèmes pour le raccordement de nouveaux clients, car la demande en électricité continue de croître sur le territoire.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le Service des opérations a participé à divers projets d'entretien préventif pour améliorer la fiabilité et répondre aux besoins énergétiques de chaque collectivité. De plus, les lampadaires de six communautés du territoire (Coral Harbour, Whale Cove, Gjoa Haven, Sanirajak, Qikiqtarjuaq et Arctic Bay) ont été modernisés par de la technologie à DEL hautement efficace.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie a la responsabilité de la planification des immobilisations de la Société qui comprend, entre autres, la conception, l'exécution, la gestion de projets et les services de soutien technique pour les autres services internes. Ce service effectue aussi les évaluations techniques et les analyses du cycle de vie des infrastructures nouvelles et actuelles des centrales électriques. Le partenariat stratégique qui existe entre le Service de l'ingénierie et le Service des opérations permet d'assurer le soutien pour les enjeux techniques, la planification à long terme et l'exécution du plan d'immobilisations de la SÉQ. Une collaboration étroite avec le Service des opérations, le Service des finances et le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations est primordiale pour assurer le remplacement et l'installation des groupes électrogènes ainsi que la mise à jour des lignes de distribution et du système de carburant afin de donner lieu à un approvisionnement en électricité sûr et fiable pour tous les Nunavummiut du territoire.

PROJET DE RECONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES

La SÉQ procède à la finalisation des plans de projets visant le remplacement de 11 centrales électriques arrivant à la fin de leur durée de vie ou l'ayant dépassée. Les centrales électriques dont l'équipement et l'infrastructure sont vieillissants font l'objet de risques plus élevés d'interruptions de service en raison de défaillances du système et, dans certains cas, peuvent ne pas répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs d'une collectivité. Les projets comme le remplacement de centrales électriques permettent à la SÉQ de s'assurer d'offrir de l'électricité de façon sûre et fiable à toutes les collectivités à l'échelle du territoire.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les activités suivantes se rapportant à des projets de reconstruction de centrales électriques ont été menées à bien :

- La nouvelle centrale électrique à Arctic Bay a été mise en service en décembre 2021. À la demande du hameau local, la nouvelle centrale électrique a été construite sur un nouveau site à l'extérieur de la collectivité; ce site a exigé à la SÉQ d'installer approximativement 1,5 kilomètre de lignes de distribution supplémentaires.
- La SÉQ poursuit l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et d'une installation d'accumulateurs pour la centrale électrique à Kugluktuk. Au cours de l'exercice financier précédent, l'approvisionnement pour la conception et la construction du projet a accusé un retard en raison des contraintes budgétaires et des travaux de génie civil importants nécessaires pour le site. En 2021-2022, la SÉQ a poursuivi des études sur les meilleures options de terrain pour la centrale solaire-diesel et a embauché un consultant qui a effectué les travaux de conception du site du projet et de génie civil. La date d'achèvement du projet pour la centrale électrique de Kugluktuk a été remise à 2025-2026 en raison de problèmes d'appels d'offres.
- Les évaluations de la distribution électrique ont été achevées pour la région de Kivalliq, ainsi que pour les autres collectivités de la région de Qikiqtaaluk, dont Sanikiluaq, Resolute Bay et Iqaluit.
- L'équipe du Service de l'ingénierie a aussi achevé le remplacement des groupes électrogènes de Whale Cove, Kugaaruk, Clyde River, Pond Inlet et Gjoa Haven.
- Les travaux préparatoires ont été achevés pour les projets majeurs approuvés à Cambridge Bay, Gjoa Haven, Igloodik et Iqaluit.

PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ INDÉPENDANTS

La SÉQ a poursuivi le développement du Programme de producteur d'électricité indépendant (PEI) en 2021-2022. En vertu de ce programme, les producteurs de l'extérieur du service public pourront produire de l'énergie électrique à partir de systèmes d'énergie renouvelable afin de la vendre directement à la SÉQ. Les organisations inuites et les municipalités se verront offrir la première occasion de posséder et d'exploiter des installations à l'échelle communautaire dans leurs régions respectives. À l'instar de la structure de fixation des prix des PÉCI, la SÉQ propose d'acheter l'électricité des PEI jusqu'à concurrence des coûts en carburant diesel qui auront pu être évités, soit le prix maximum que la SÉQ peut payer pour de l'énergie renouvelable sans avoir à augmenter les tarifs des clients.

ÉNERGIE DE REMPLACEMENT ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

La SÉQ a pour mandat de planifier et de subvenir aux besoins d'énergie du Nunavut, de façon abordable et à long terme en tenant compte du désir du Nunavut de renforcer son autonomie énergétique et de conserver l'énergie et ses ressources d'énergie. Pour réaliser ce mandat, la Division de l'énergie de remplacement de la SÉQ propose des initiatives ayant pour objectif de réduire la dépendance du territoire au carburant diesel, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de poursuivre les projets visant l'autonomie énergétique des Nunavummiut.

Le mandat du gouvernement du Nunavut, *Katujjiluta*, souligne que l'exploration de technologies de construction alternatives potentielles à utiliser et à fabriquer au Nunavut sera un avantage pour le territoire. Continuer à nouer des relations solides avec la terre et fournir une alimentation électrique fiable motivent l'exploration des options d'énergie de remplacement qui sont axées sur des constructions écoénergétiques et respectueuses du climat.

Les plus grands défis à la mise en application de sources d'énergie de remplacement au Nunavut sont liés à la fiabilité, du fait qu'elles produisent de l'électricité intermittente plutôt que continue ou sur demande, et au coût en immobilisations importants pour transitionner vers de nouvelles sources. Cela signifie que la production d'électricité au diesel pourra seulement être réduite dans un avenir immédiat, plutôt que de l'éliminer, puisqu'une alimentation de secours est indispensable quand une source sur demande n'est pas disponible. Les ressources financières limitées de la SÉQ servent à maintenir et à reconstruire les installations de production au diesel vieillissantes; de nouvelles sources de financement seront nécessaires pour ajouter de l'énergie de remplacement au bouquet énergétique.

Pour pouvoir réaliser l'autonomie énergétique avec un minimum de répercussions financières pour la population du territoire, la SÉQ travaille en partenariat avec des organismes fédéraux et territoriaux comme Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Ressources naturelles Canada (RNCAN), Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), Savoir polaire Canada et avec le gouvernement du Nunavut afin de faciliter la réalisation d'initiatives d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable sur le territoire. La SÉQ soutient d'autres organismes, établissements et sociétés privées qui mettent en œuvre des projets qui font appel aux technologies énergétiques de remplacement dans l'Arctique en échangeant de l'information et en assurant une coordination commune des études de faisabilité.

La SÉQ est au courant de sources actuelles d'énergie de remplacement « sur demande » qui pourraient remplacer la production d'énergie au diesel, y compris l'hydro, la géothermique (chaleur dans la croûte terrestre) et la fission nucléaire (très petits réacteurs modulaires). Ces sources d'énergie, une fois « activées », peuvent continuellement produire de la chaleur servant à générer de l'énergie électrique. Actuellement, des obstacles technologiques et financiers empêchent le déploiement de ces sources de production au Nunavut.

En décembre 2020, la SÉQ a publié un rapport sur l'énergie de remplacement qui fait état des options d'énergie de la Société. Le rapport souligne les efforts de la SÉQ visant à examiner et analyser les options alternatives d'énergie propre pour la production d'énergie dans les environnements éloignés du Nord. Le rapport sur l'énergie de remplacement de la SÉQ est disponible sur le site Web de la Société (www.qec.nu.ca).

GÉOTHERMIQUE

L'énergie géothermique est renouvelable, propre et utilise la chaleur produite sous la surface de la Terre. Une fois que l'énergie est captée, de l'énergie géothermique à haute température peut servir à produire de l'électricité. L'énergie géothermique à faible température peut servir de chauffage pour la communauté, réalisé par la distribution par les installations de chauffage centralisé.

Aucune évaluation ou modélisation du potentiel géothermique n'a été effectuée pour l'Arctique canadien, mais il existe un potentiel pour de l'énergie géothermique obtenue dans les formations rocheuses dures et profondes. Il

existe un potentiel accru d'énergie géothermique à haute température dans les bassins sédimentaires profonds de l'Extrême-Arctique. Les deux méthodes fourniraient un potentiel d'énergie propre et fiable pour le territoire.

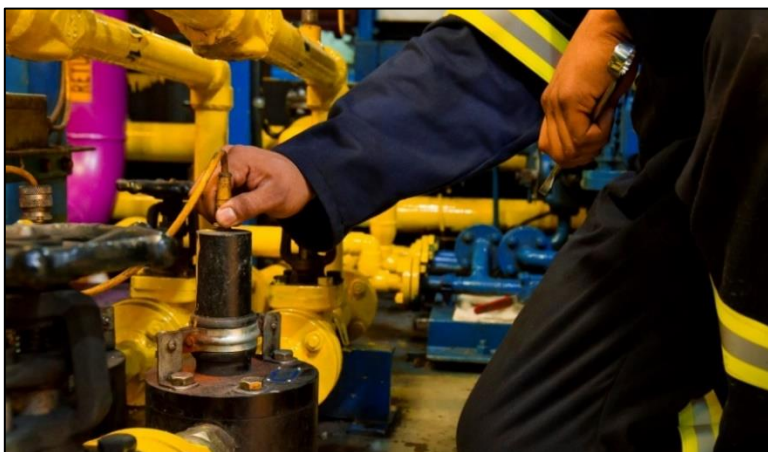
La SÉQ a un plan en plusieurs phases pour évaluer le potentiel géothermique du Nunavut. Ce travail a été reconnu et financé par le gouvernement fédéral, mais le 31 mars 2021, la SÉQ a été obligée de demander d'annuler l'appui financier du gouvernement du Canada pour la phase II du plan, car elle était incapable d'effectuer les travaux sur le terrain en raison de la pandémie globale. En même temps, la SÉQ a resoumis sa demande de financement avec une somme supplémentaire pour pouvoir explorer le stockage thermique en trou de sonde (BTES). Le gouvernement fédéral a approuvé cette demande et a accepté d'offrir un appui financier en janvier 2022. Ce programme de trois ans devrait prendre fin le 31 mars 2024.

L'ajout de BTES à l'évaluation géothermique de la SÉQ permettrait à la Société de déterminer le potentiel de capter et d'emmagasiner la chaleur perdue du processus de production d'électricité, de l'énergie normalement rejetée dans l'atmosphère, puis de chercher comment elle peut être stockée dans des formations rocheuses profondes. L'énergie ainsi emmagasinée pourrait être récupérée quand il y a un besoin pendant les saisons froides, puis être distribuée à la communauté par une installation de chauffage centralisé. Bien que le BTES ne réduirait pas la consommation de diesel dans le processus de production d'électricité, il contribuerait à la réduction de la consommation de diesel et des économies pour les clients du programme.

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

Le gouvernement du Canada a jugé que l'énergie nucléaire est une « énergie propre », ce qui signifie que les petits réacteurs modulaires (PRM) pourraient être une forme d'énergie de remplacement acceptable pour les communautés hors réseau électrique et éloignées afin de remplacer le diesel par l'électricité et la chaleur. À l'heure actuelle, la SÉQ ne fait que recueillir des renseignements pour pouvoir évaluer les questions d'ordre technique et financier concernant des PRM au Nunavut. Il faut prendre en compte de plusieurs facteurs, comme le coût, l'acceptation par la collectivité, les données de sécurité et les évaluations environnementales. Aucun plan ni projet n'est en cours pour la construction ou l'essai d'un PRM au Nunavut. En 2021-2022, la SÉQ n'a pas exercé d'activités dans le domaine des PRM.

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ



La SÉQ exploite des installations de chauffage centralisé dans cinq collectivités du territoire.

L'installation de chauffage centralisé (DHS) est le processus consistant à exploiter l'énergie thermique produite en tant que sous-produit de la production d'électricité au diesel et à fournir cette énergie thermique capturée aux clients grâce à un réseau de distribution par canalisation. Ces installations permettent aux clients commerciaux et institutionnels d'utiliser beaucoup moins de carburant pour produire de la chaleur et de réduire ainsi l'entretien à apporter à leurs systèmes de chauffage. La DHS détourne chaque année environ deux millions de litres de mazout de chauffage au Nunavut et réduit considérablement les émissions de carbone du territoire.

En 2021-2022, la Société a participé aux projets de chauffage centralisé suivants :

- En vertu d'une attente de financement pouvant atteindre 6,3 millions de dollars, le programme du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) du gouvernement du Canada continue à financer les DHS à Sanikiluaq et Taloyoak. En 2021-2022, le projet d'expansion du DHS à Sanikiluaq, qui relie les écoles Nuiyuk School et Paatsaali High School, a été achevé et un accord d'approvisionnement de chaleur a été conclu entre la SÉQ et le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du gouvernement du Nunavut. L'expansion à Taloyoak, qui relie l'école Netsilik, la piscine Moses Teelktaq, le garage Paleajook Eskimo Co-op et deux autres garages du hameau, sera achevée au cours du prochain exercice financier.

SERVICE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations (SSEI) assure le contrôle des pratiques de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que l'entretien et la gestion du portefeuille immobilier de la SÉQ. Le mandat du SSEI consiste à :

- la réduction de l'empreinte environnementale de la SÉQ;
- s'assurer que tous les employés comprennent leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre d'enjeux qui ont des répercussions sur leur santé, leur sécurité et l'intendance environnementale;
- promouvoir et assurer le respect du Programme de santé et de sécurité et le système de gestion environnemental de la SÉQ;
- poursuivre l'élaboration et la révision des pratiques et procédures de travail sécuritaires;
- offrir de la formation en santé et sécurité à tous les employés et entrepreneurs;
- enquêter sur les événements liés à la sécurité (y compris les incidents évités de justesse) et les déversements dans l'environnement, et trouver des moyens préventifs;
- assurer la liaison avec des consultants afin de réaliser des études pour délimiter la contamination des sous-sols, évaluer les matériaux dangereux dans les immeubles, et réaliser des appréciations des risques pour la santé humaine;
- collaborer avec les entrepreneurs pour assainir les sites contaminés et effectuer une surveillance des sites hérités;
- effectuer des études de diligence raisonnable comme la surveillance annuelle des sols;
- s'assurer que la SÉQ se conforme à toutes les lois et tous règlements fédéraux et territoriaux applicables;



La priorité absolue de la SÉQ est la santé et la sécurité.

- effectuer le calcul des coûts durant le cycle de vie afin d'appuyer la prise de décisions concernant le maintien ou le retrait d'actifs dans tout le Nunavut;
- assurer la liaison avec le gouvernement du Nunavut pour la contamination héritée (y compris les charges financières) de sites qui ont été transférés à la Société par ses prédécesseurs (Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et Commission d'énergie du Nord canadien);
- partager ses connaissances sur les propositions pour de nouvelles centrales électriques, comme les propositions présentées dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique (FEA). Ces connaissances portent sur la sécurité du conducteur, l'amélioration des milieux de travail sains, la réduction des répercussions environnementales, la réduction des répercussions sur la communauté et l'atténuation des risques de déversements.
- aider à l'acquisition de terrains pour les projets du FEA, par exemple, pour maîtriser les complexités propres au Nunavut du processus de planification d'aménagement des terres;
- assurer la gestion, l'entretien et l'administration de l'ensemble du portefeuille immobilier de la SÉQ, y compris les unités d'habitation du personnel en propriété ou en location, les installations commerciales, les centrales électriques et les terrains;
- offrir des services complets de gestion des installations en élaborant, en mettant en œuvre et en administrant des procédures de gestion et d'entretien des infrastructures de la SÉQ afin d'en assurer le fonctionnement sécuritaire, efficace et rentable;
- respecter les normes et les meilleures pratiques de l'industrie, le Code national du bâtiment, les règles en matière de gestion financière et de marchés publics ainsi que toutes les politiques, procédures et lois applicables.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SÉQ est déterminée à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés, aux entrepreneurs, aux clients et au public, où le risque d'accident ou de maladie au travail est évité ou minimisé. La responsabilisation de la Société et de chacun des employés permet de protéger le bien-être de tous dans le milieu de travail.

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

En décembre 2021, la SÉQ a réussi l'audit d'entretien interne du certificat de reconnaissance (CR) dans le cadre du processus d'accréditation de la Northern Safety Association (NSA). Les audits du certificat de reconnaissance font partie d'un programme de certification pancanadien respecté, qui évalue et améliore les programmes de santé et de sécurité actuels de même que les méthodes de travail. L'objectif de ce certificat de reconnaissance est de favoriser des comportements et des pratiques plus sécuritaires dans le milieu de travail, qui permettent aussi d'améliorer le rendement. La SÉQ a obtenu une note de 90 % en 2021-2022, ce qui représente une amélioration par rapport à la note globale de 86 % au cours du dernier exercice financier. Cela indique que la sensibilisation aux nombreuses questions de santé et de sécurité au travail s'est améliorée dans le milieu de travail.

La Société fait l'objet d'audits d'entretien interne tous les ans et d'audits externes tous les trois ans. L'évaluation de 2021-2022 était composée de 11 visites de chantier, de 25 entrevues avec des employés et de l'examen complet de toute la documentation sur la santé et la sécurité. La SÉQ a préparé un plan d'action à la lumière de l'audit interne afin d'aborder les aspects à améliorer. La direction de la SÉQ estime que la plupart des blessures sont évitables. C'est pour cela que la Société accorde la priorité aux commentaires découlant de l'audit, afin de s'assurer que les programmes de sécurité soient axés sur une amélioration continue. Depuis l'obtention de son certificat de reconnaissance en 2013, le SSEI a apporté d'importantes améliorations au Programme de santé et de sécurité de la SÉQ afin de se conformer aux exigences et aux normes nécessaires au maintien de son accréditation.

FORMATION ET COMMUNICATION

La capacité de la SÉQ à former le personnel a été réduite de façon importante en raison des restrictions liées à la COVID-19, mais le SSEI continue de livrer des initiations obligatoires en matière de santé et sécurité à tous les nouveaux employés et entrepreneurs. Grâce à la formation en ligne, les employés sont en mesure de suivre la formation obligatoire du *Programme d'initiation sur la santé et sécurité* et du SIMDUT. Ce programme permet de s'assurer que les employés réussissent un programme d'initiation à la sécurité comme l'exige le règlement sur la santé et sécurité au travail du Nunavut. En 2021-2022, 27 employés de la SÉQ ont suivi le programme.

AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022, LE PERSONNEL DU SSEI A FORMÉ :

- 28 travailleurs en Secourisme général
- 30 employés sur la prévention des chutes
- 31 employés sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- 33 employés sur le transport de marchandises dangereuses (TMD)
- 30 employés sur l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie
- 66 employés et 51 entrepreneurs sur le Code interne de protection des travaux publics de la SÉQ
- 29 employés dans le cadre du cours de familiarisation en sécurité à l'intention des superviseurs
- 29 employés sur la sécurité en électricité et la sensibilisation aux éclairs d'arc électrique
- 170 entrepreneurs sur l'initiation à la sécurité des entrepreneurs de la SÉQ

SEMAINE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SÉQ est fière de sa participation continue à la *Semaine de la santé et sécurité*. Soulignée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, la Semaine de la santé et sécurité réitère, à l'intention du public, des gouvernements et de l'industrie, l'importance de mieux comprendre, de sensibiliser et de réduire les blessures et les maladies en milieu de travail, au foyer et dans la collectivité.

En 2021-2022, la SÉQ a organisé plusieurs activités à l'interne à l'intention des employés dans le cadre de la *Semaine de la santé et sécurité*. En raison des restrictions liées à la COVID-19 et du personnel travaillant à la maison, toutes les activités ont dû se faire à distance. Activités complétées par le SSEI :

- Organisation d'un concours d'art pour enfants ayant comme thème « créer des milieux de travail et des communautés sécuritaires » pour favoriser une culture de sécurité et la sensibilisation. Les images gagnantes ont été ajoutées au calendrier interne de 2022 de la SÉQ.
- Organisation d'un concours de photo portant sur différents sujets au cours de la semaine (notamment le travail en sécurité à la maison, la santé et le bien-être, l'équipement de protection individuelle, le risque élevé et la sécurité relative aux éclairs d'arc électrique).
- Incitation des employés à trouver des produits chimiques nécessitant des fiches signalétiques ne figurant pas déjà dans notre base de données.
- Invitation aux employés de suivre la formation gratuite sur la sécurité offerte par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Diffusion de messages en ligne sur la sécurité à des auditoires sur Twitter et Facebook.

DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

Pendant les restrictions relatives à la pandémie de la COVID-19 en 2021-2022, la SÉQ a révisé son plan d'exposition à la COVID-19 pour les employés qui retournent au milieu de travail. Tous les employés et les chantiers ont reçu de l'équipement de protection individuelle et des fournitures d'hygiène supplémentaires ainsi que des tests antigéniques rapides. Des barrières ont été installées à certains endroits quand la distanciation physique n'était pas possible. Bien que ces mesures aient eu des répercussions sur la capacité d'organiser de la formation en personne sur place, comme la formation annuelle des opérateurs, davantage de formation en ligne a été offerte en 2021-2022, y compris la nouvelle formation sur la santé et sécurité relative aux éclairs d'arc électrique. La SÉQ a reconnu les employés de Kugluktuk et de Pond Inlet et leur a décerné le prix d'excellence pour leurs efforts continus à suivre les pratiques sécuritaires en milieu de travail.



Les plans d'eau sont importants dans la protection de l'environnement.

La SÉQ a aussi créé sept nouvelles procédures normales d'exploitation (PNE) et une nouvelle pratique de travail sécuritaire (PTS) touchant de nombreuses questions liées à la sécurité. De plus, la Société a mis deux pratiques actuelles à jour. Elles comprenaient :

- la PNE d'installation et de mise en service d'un service facturé par transformateur;
- la PNE d'installation et de mise en service d'un service isolé triphasé à 7 mâchoires;
- la PNE de retrait et de remplacement de compteurs facturés par transformateur;
- la PNE de retrait et de remplacement de compteurs isolés triphasés à 7 mâchoires;
- la PNE d'installation et de mise en service d'un service isolé monophasé à 4 mâchoires et à réseaux à 5 mâchoires;
- la PTS pour la traction d'un véhicule enlisé ou gelé.

ENVIRONNEMENT

Le SSEI travaille fort pour restreindre l'empreinte environnementale de la Société, conformément aux meilleures pratiques et aux normes de l'industrie, ainsi qu'aux lois fédérales et territoriales applicables. La production et la distribution d'électricité à partir d'une centrale électrique au diesel, assujetties à des mesures antipollution appropriées, réduisent le risque que les activités de travail quotidiennes entraînent des dommages indésirables aux terres et aux plans d'eau environnants. Les mesures axées sur l'environnement améliorent aussi la sécurité des employés et des communautés.

La SÉQ adopte une démarche axée sur les risques quand vient le temps de formuler les plans d'assainissement de sites touchés par la contamination héritée. Les évaluations environnementales de site (ESA) sont essentielles pour établir l'état environnemental et vérifier la contamination possible d'un site. Cela comprend l'évaluation des facteurs de santé humaine et d'écologie propres au site tout en comprenant les possibilités de façon à mettre sur pied un plan d'assainissement convenable. Cette approche est décrite dans le document *Environmental Guideline for the*

Management of Contaminated Sites (en anglais seulement) du gouvernement du Nunavut. Lors d'évaluations antérieures, il a été établi que les contaminants présents à l'heure actuelle dans les sites de la SÉQ ne présentent pas de risque pour la santé humaine. Cela s'explique par l'emplacement de la contamination, ou encore, par la profondeur à laquelle la contamination se trouve.

Cette approche axée sur les risques a fait en sorte que la SÉQ s'est dotée d'un programme de surveillance environnementale assorti d'une diligence raisonnable pour toutes les installations. Ce programme comprend le prélèvement et l'analyse annuels d'échantillons de sol afin de pouvoir consigner la présence ou l'absence de contamination en surface. Les résultats obtenus grâce aux échantillonnages sont comparés aux lignes directrices environnementales applicables (p. ex., les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols : Environnement et santé humaine) afin de caractériser la contamination potentielle. Il est possible de passer en revue les résultats des échantillons de longue date pour déterminer si la contamination change ou se déplace et s'il y a lieu de pousser l'enquête plus loin. En 2021-2022, des ESA ont été réalisées à Resolute Bay, Igloolik, Cambridge Bay, Kugaaruk, Rankin Inlet et Chesterfield Inlet dans le cadre des efforts continus de la SÉQ visant à comprendre la responsabilité environnementale liée à ses propriétés.

Afin de s'assurer que les collectivités disposent d'un approvisionnement énergétique fiable, de réduire les déversements de carburant et de se conformer aux règlements fédéraux, la SÉQ continue de mettre à niveau l'infrastructure de son système d'alimentation en combustible sur l'ensemble du territoire.

Le plan d'urgence en cas de déversement (SCP) du SSEI, aussi appelé le plan général d'intervention en cas de déversement (CSP), a été révisé et rendu public en janvier 2022. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, deux déversements à déclaration obligatoire par la SÉQ se sont produits. Environ 1 000 litres de carburant se sont écoulés d'un réservoir à carburant endommagé par les activités de déneigement à une unité d'habitation provisoire à Coral Harbour. Un entrepreneur a été embauché immédiatement pour retirer la neige contaminée, et le réservoir et la quincaillerie attachée ont été remplacés afin de prévenir des déversements à l'avenir. Environ 150 litres de carburant ont été déversés sur le site de la centrale électrique de Naujaat pendant le transfert de carburant livré par camion. Il n'est pas possible d'assainir le site en raison de l'emplacement du déversement sous un groupe électrogène de secours et la structure de support en dessous.

En 2021-2022, le plan en cas d'urgence environnementale de la centrale électrique à Iqaluit a été rédigé et soumis à Environnement et Changement climatique Canada en raison des nouvelles exigences de ce ministère visant les entités qui utilisent activement un réservoir à carburant de cinq millions de litres. En outre, des plans de prévention de pollution pétrolière et des plans d'urgence en cas de pollution pétrolière ont été rédigés pour les installations à Cambridge Bay et Rankin Inlet. Ces plans étaient exigés par Transports Canada pour toutes les installations ayant un point de ravitaillement en carburant par accès maritime direct.

En 2021-2022, le personnel du service de SSE a aussi offert du soutien par rapport à de nombreuses questions, notamment : le libellé du contrat sur l'utilisation des terres, les fournaies à huile usée, le remplacement de lampadaires, la mise à jour et l'assignation des responsabilités environnementales antérieures (la SÉQ vs nos prédécesseurs, la SETNO et la CENC), le libellé de la politique visant les sites contaminés du territoire (par le biais d'un groupe de travail du gouvernement du Nunavut), le travail de planification pour l'installation de canalisations, la communication avec la Division des produits pétroliers concernant les raccords directs des pipelines à leurs parcs de stockage, le nettoyage et l'inspection du grand réservoir à carburant secondaire de la centrale électrique d'Iqaluit et les propositions d'énergie de remplacement des entrepreneurs privés.

PROJETS DE REMPLACEMENT DE CENTRALES ÉLECTRIQUES FINANCÉS PAR LE FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations a continué d'appuyer les projets de la SÉQ financés par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique, notamment la conception et la construction de centrales électriques à Cambridge Bay, Kugaruuk, Kugluktuk, Gjoa Haven, Igloodik et Chesterfield Inlet. L'appui du SSEI a pris la forme des activités suivantes :

- conception et achèvement des analyses préliminaires des options de site pour la nouvelle centrale électrique (avec une évaluation interne allant jusqu'à quatre emplacements par communauté);
- préparation des dialogues avec les conseils de hameau et participation aux discussions entourant les options de l'emplacement des nouvelles centrales électriques dans chaque communauté afin d'obtenir les commentaires du conseil;
- planification et organisation des études de site (y compris les études géotechniques et environnementales);
- création d'un processus pratique en matière d'acquisition de terrains et de permis environnementaux pour guider les six communautés;
- début du processus d'acquisition de terrains par la soumission des demandes de terrain dans deux communautés.
- assurer la liaison avec les entités telles que le ministère de la Culture et du Patrimoine du gouvernement du Nunavut, Transports Canada, NAV CANADA, les administrations aéroportuaires du Nunavut ainsi qu'avec le personnel des différents hameaux impliqués; et
- assurer la liaison à l'interne entre le personnel du Service de l'ingénierie et du Service des opérations de la SÉQ sur les questions techniques et les caractéristiques de la conception des nouvelles centrales électriques. Parmi les sujets traités, on compte la conception détaillée des plans de stockage de liquides (huile fraîche et usée, liquide de refroidissement neuf et usé), ainsi que des conseils techniques sur des questions liées aux systèmes d'échappement, les groupes électrogènes à démarrage à froid, l'appareillage de commutation électrique et les aspects géotechniques de la conception des fondations.

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations a aussi continué d'appuyer les révisions au projet de centrale électrique hybride diesel-solaire à Kugluktuk en 2021-2022. Cet appui a pris la forme de commentaires sur les choix d'emplacements révisés des composantes du projet (p. ex., centrale électrique au diesel, installation de stockage de combustibles en vrac, système de panneaux solaires, fabrication de batteries), l'organisation d'études supplémentaires des sites pour confirmer le choix des emplacements, la soumission de projets révisés pour examen par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) et les autorités de l'aviation (y compris une étude sur l'éblouissement), et la soumission au conseil du hameau de Kugluktuk de la demande de terrains nécessaires pour le système de panneaux solaires.

INSTALLATIONS

UNITÉS D'HABITATION PROVISOIRE

Le Service des installations travaille avec diligence afin d'évaluer l'état des unités d'habitation provisoire de la SÉQ; les évaluations sont réalisées individuellement, pour chacun de ces ouvrages. Les travaux de réparation et d'entretien ont été mis en priorité et réalisés rapidement et à moindres frais. Parmi les pratiques d'entretien régulier, notons les inspections des réservoirs à carburant et les réservoirs à eaux usées, l'entretien annuel des fournaies et le nettoyage des réservoirs à eau, en prenant soin de s'assurer que tous les accessoires fixes et les raccords sont en bon état de fonctionnement et installés correctement. Les réparations d'importance, comme le remplacement des fournaies, la réparation des toitures et les problèmes de plomberie, sont effectuées en fonction des besoins afin que les unités soient toujours en bon état de fonctionnement.

En date du 31 mars 2022, la SÉQ assurait l'entretien de 30 unités d'habitation provisoire. Le tableau ci-dessous indique la répartition par collectivité et taille d'unité (studio, appartement avec 1, 2, 3 ou 4 chambres à coucher ou plus).

PORTEFEUILLE D'HABITATIONS POUR LE PERSONNEL

En date du 31 mars 2022, la SÉQ assurait l'entretien de 133 unités d'habitation pour le personnel. Le tableau ci-dessous indique la répartition par collectivité et taille d'unité (studio, appartement avec 1, 2, 3 ou 4 chambres à coucher ou plus).

	Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	Nombre total d'unités
Iqaluit	0	30	17	27	3	0	77
Rankin Inlet	0	1	3	4	0	0	8
Baker Lake	0	13	13	8	0	0	34
Cambridge Bay	0	1	3	8	2	0	14
Total	0	45	36	47	5	0	133

Le Service des installations revoit et analyse fréquemment les besoins en hébergement du personnel de la SÉQ. Ces analyses se traduisent parfois par le non-renouvellement des baux d'unités d'hébergement non convenables en raison des besoins changeants, ou encore, en raison de l'état ou de l'emplacement indésirable des unités. Plusieurs unités d'habitation pour le personnel et appartenant à la SÉQ ont été évaluées et des projets ont été entamés pour améliorer l'état des propriétés en effectuant des réparations ou des rénovations ou ont été jugés non réalisables; ces unités ne seront plus attribuées.

En 2021-2022, la SÉQ a aussi travaillé sur la mise à jour de la politique du logement du personnel et du manuel des procédures, mais elle n'a pas pu la mettre en pratique en raison des restrictions de la convention collective. La Société a aussi commencé à élaborer la politique sur l'habitation provisoire au cours du dernier exercice financier.

SIÈGE SOCIAL À BAKER LAKE

La construction du nouveau siège social de la SÉQ à Baker Lake a connu des progrès importants en 2021-2022. Une situation imprévue qui exigeait un assainissement immédiat s'est produite lorsque le sol s'est détérioré pendant le dégel du sol, et des problèmes sont survenus au niveau de l'approvisionnement d'isolant pour murs extérieurs. En raison de ces imprévus, la Société a instauré rapidement des processus de travail d'urgence qui devraient retarder de trois mois l'achèvement du projet, et la nouvelle date de fin visée est en décembre 2022. Le coût estimé du projet de 16,9 millions de dollars a augmenté de 250 000 \$ pour couvrir les coûts d'assainissement du sol. Le



Construction du nouveau siège social à Baker Lake

nouveau siège social devrait être en mesure d'accueillir tout le personnel administratif de la communauté qui travaille actuellement dans trois bureaux différents de la collectivité avec de l'espace disponible pour de l'expansion.

RÉNOVATIONS DES BUREAUX DE LA CENTRALE PRINCIPALE À IQALUIT

En 2021-2022, des progrès importants de rénovation des bureaux de la centrale électrique de la SÉQ à Iqaluit ont été réalisés malgré les délais importants pour le travail de l'entrepreneur causés par la pandémie de la COVID-19. La majorité du projet a été achevée le 31 mars 2022. Il reste des travaux sur le système d'avertisseurs d'incendie à faire avant que le personnel puisse retourner aux bureaux rénovés. Ces travaux sont prévus être achevés en mai 2022.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines (RH) s'occupe de la gestion et de l'administration générale de la main-d'œuvre de la Société. Ce service est composé de trois divisions fonctionnelles. Celles-ci travaillent en étroite collaboration afin de fournir une orientation et des services professionnels aux divers services de la Société. Les divisions comprennent Formation et perfectionnement, Dotation et recrutement du personnel, Relations avec les employés et Relations de travail.

Le service veille à ce que toutes les activités des ressources humaines de la Société soient menées conformément au chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, dans le respect des lois, des directives, des politiques et des contrats en matière d'emploi applicables et de la *convention collective de la SÉQ*.

AFFECTATION DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le service a comblé 29 postes par l'intermédiaire de concours ou de mutations internes au titre du perfectionnement, de concert avec le Plan d'embauche des Inuits (PEI) de la SÉQ. À l'heure actuelle, le service a comblé 83 % des postes avec des employés à contrat de durée fixe ou indéterminée. En date du 31 mars 2022, les employés inuits du Nunavut représentent 56 % de la main-d'œuvre de la SÉQ.

La SÉQ observe la politique sur les priorités d'embauche du gouvernement du Nunavut pour l'affectation du personnel et le recrutement. Dans le cadre de ses stratégies d'affectation du personnel, la SÉQ utilise les stratégies suivantes :

- Les sélections effectuées dans le cadre des concours sont conformes à la politique sur les priorités d'embauche et les directives applicables du GN.
- L'ajout de la disposition selon laquelle « *La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.* » à toutes les offres d'emploi, et l'application de la politique sur les priorités d'embauche à tous les concours.
- Au besoin, pourvoir les postes vacants au moyen de concours restreints (pour les Inuits seulement ou pour les Inuits seulement, par collectivité).
- L'embauche de nouveaux employés pour des postes à contrat lorsque des Inuits ne sont pas les candidats recherchés pour le concours, mais qu'ils pourront se qualifier pour ces postes dans un avenir rapproché.
- L'annulation des concours lorsqu'aucun Inuit n'est retenu, et afficher le poste à nouveau en utilisant des méthodes de recrutement visant à attirer des candidats inuits.
- L'offre de mutations internes au titre du perfectionnement à des employés inuits, lorsque pertinent, et aide aux employés pour atteindre le degré de scolarité ou d'expérience requis pour occuper un poste.
- L'embauche de personnel inuit temporaire pour pourvoir un poste lorsqu'un concours ne permet pas de recruter la bonne personne, et l'aide aux employés afin qu'ils acquièrent l'expérience ou les compétences nécessaires pour que le poste concerné puisse être pourvu lors de la reprise du concours.
- L'application de la politique d'embauche prioritaire au personnel occasionnel pour des emplois à court ou à long terme.
- L'établissement de relations avec des écoles du secondaire et des établissements postsecondaires du Nunavut pour favoriser l'accès au Programme d'emplois d'été pour les étudiants inuits de la SÉQ.

INTERVENTION PRÉCOCE

Reconnaissant les avantages mutuels d'une intervention précoce en cas de différends en milieu de travail, la plus récente convention collective de la SÉQ a codifié les pratiques d'intervention pré-griefs à titre de solution de rechange aux démarches traditionnelles de résolution de différends en milieu de travail (comme les griefs, les litiges, les plaintes de harcèlement, etc.). Lorsque cela est approprié, les délégués syndicaux collaborent avec la direction dans une démarche de résolution de différends avant grief en vue de conclure une entente mutuellement acceptable. En 2021-2022, il y a eu un cas de différend avant grief qui a été résolu avant qu'il ne soit déposé à l'échelon supérieur.

GRIEFS

Un grief est habituellement déposé si les différends ne sont pas résolus au moyen du protocole d'intervention précoce (ou ne s'y prêtent pas). Un grief est une déclaration d'insatisfaction, préparée par une personne, par le syndicat ou, plus rarement, par les employés exclus concernant l'interprétation ou l'application de la convention collective ou d'un autre instrument de la SÉQ ayant une influence sur les conditions d'emploi. Les négociations entre les parties constituent habituellement la première étape pour la résolution de griefs. Si on ne parvient à aucune entente, un médiateur peut être embauché pour aider les parties. En fin de compte, lorsqu'il n'y a pas d'entente, le différend passe à une tierce partie qui prend alors connaissance de l'affaire et rend une décision. En date du 31 mars 2022, il y avait eu six griefs, dont quatre étaient des griefs individuels et deux étaient des griefs de principe. Quatre des griefs ont été résolus avant d'être soumis à l'arbitrage, les deux autres étant toujours actifs avec la date d'arbitrage fixée.

INITIATIVES VISANT LES RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

En 2021-2022, la SÉQ a organisé des réunions pour dialoguer avec les employés et promouvoir le respect au milieu de travail. Ces réunions ont été animées par le président-directeur général et ont eu lieu à Baker Lake, Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. En 2021-2022, une formation obligatoire sur le respect en milieu de travail, accessible à distance, était en cours de développement pour un lancement au début de l'exercice de 2022-2023.

Au cours du dernier exercice financier, le Service des ressources humaines du GN a effectué un examen des meilleures pratiques des politiques, processus et pratiques des ressources humaines de la SÉQ. L'examen a mis en évidence les domaines qui touchent aux relations avec les employés et relations de travail, qui comprenaient entre autres le besoin d'examiner les politiques qui régissent les conditions d'emploi pour assurer l'uniformité, la transparence et la clarté, l'examen des programmes de rémunération et l'examen des postes nouvellement créés pour assurer l'uniformité avec la politique organisationnelle du gouvernement. Par conséquent, au cours de l'exercice financier 2021-2022, le Service des ressources humaines de la SÉQ a porté beaucoup d'attention aux domaines à améliorer déterminés dans l'examen des meilleures pratiques. Le Service des RH du GN a fait des commentaires positifs sur le plan d'embauche des Inuits, sur l'outil de gestion du rendement et sur le Programme de santé et de sécurité de la SÉQ.

La SÉQ a aussi évalué et mis à jour le Programme de gestion du rendement en 2021-2022 afin de répondre à ses besoins actuels. Le programme dans son ensemble a été révisé pour mieux s'intégrer aux autres processus internes et des formulaires ont été redessinés pour rendre efficace la mise en œuvre en assurant la continuité de toutes les pratiques de gestion du rendement.

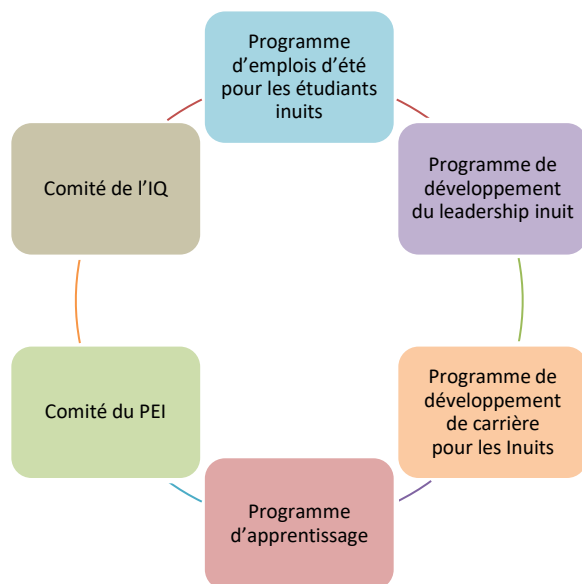
PROGRAMMES D'EMBAUCHE DES INUITS

PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

La Société a préparé un Plan d'embauche des Inuits (PEI), conformément à son engagement envers le chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et au plan principal d'embauche des Inuits du gouvernement du Nunavut. Cette stratégie d'emploi exhaustive énonce les stratégies actuelles et futures de la Société en matière d'atténuation des obstacles à l'emploi et d'augmentation de la participation des Inuits à l'échelle de la Société.

INITIATIVES D'EMBAUCHE DES INUITS

La Division des programmes d'embauche des Inuits administre six initiatives interreliées qui jouent toutes un rôle dans l'atteinte des objectifs d'emploi des Inuits fixés par la Société. Chacun de ces programmes s'appuie sur la vision de la Société à l'égard d'une main-d'œuvre habilitée et responsable, représentative de la population du Nunavut et à l'image des valeurs sociétales inuites et de l'*Inuit Qaujimagatuqangit*. Ces initiatives sont les suivantes :



Programme d'emplois d'été pour les étudiants (PEE) : L'objectif du programme est de permettre aux étudiants du Nunavut de découvrir divers secteurs d'emploi au sein de la Société en leur offrant une expérience de travail valable au cours des mois d'été. Douze étudiants de tous les coins du territoire ont été embauchés pour la période d'emploi de l'été en 2021-2022 et affectés à divers postes allant de l'administration de bureau à l'exploitation d'une centrale.

Programme de développement du leadership inuit (ILDPI) : La raison d'être de ce programme consiste à rehausser la représentation inuite dans les niveaux de la haute direction, des cadres intermédiaires et des professionnels. Ce programme est composé de trois segments d'activités en vue du perfectionnement des employés inuits :

- **Du point de vue scolaire :** Ce segment vient en aide aux Inuits qui désirent obtenir un certificat, un diplôme ou un grade universitaire dans un domaine d'études dont la Société peut bénéficier. Aucun employé inuit de la SÉQ n'était inscrit aux programmes de certification ou de diplôme au cours de l'exercice financier 2021-2022.

- **Du point de vue de l'expérience** : Ce segment permet aux employés inuits de prendre des affectations de perfectionnement temporaires relevant d'emplois professionnels ou de direction. En 2021-2022, quatre employés inuits ont accepté des mutations au titre du perfectionnement afin de faire l'acquisition de compétences en leadership au sein des catégories d'emploi des cadres intermédiaires, des employés professionnels et de l'administration.
- **Du point de vue professionnel** : Ce segment vise à aider les employés inuits à obtenir leur accréditation professionnelle. Un employé inuit a participé à l'atteinte de l'accréditation professionnelle en 2021-2022.

L'ILDLP a aussi fait l'objet d'une révision en 2021-2022 avec l'objectif de permettre aux employés de la SÉQ de bénéficier des programmes de formation de la fonction publique offerts par le gouvernement du Nunavut.



La SÉQ accorde la priorité à l'augmentation de la participation et à l'embauche des Inuits à l'échelle de la Société.

Programme de développement de carrière pour les Inuits (PDCI) : L'objectif de ce programme est d'établir un lien formel avec les employés afin de mettre sur pied un plan de développement de carrière personnalisé en collaboration avec leur superviseur. Ces plans de développement de carrière aident à guider les employés tout au long de leur carrière en définissant des objectifs et des échéances qui concordent avec les orientations stratégiques de la Société.

Cette initiative échelonnée sur quatre ans a été lancée en 2018 comme engagement à fournir aux employés inuits l'occasion d'élaborer un plan de perfectionnement de carrière. En date du 31 mars 2022, les Ressources humaines avaient établi un lien avec 95 % de ses employés inuits, ce qui signifie que le service a atteint son objectif sur quatre ans de dialoguer avec au moins 90 % des employés inuits intéressés avant la fin de l'exercice financier. Spécifiquement, 97 Inuits étaient impliqués dans le processus de planification du perfectionnement de carrière : 45 plans ont été achevés, 2 étaient en cours et 50 personnes ont refusé de participer.

La Division de formation et perfectionnement maintient son engagement envers le perfectionnement continu des employés inuits et la hausse de l'embauche des Inuits par la Société, et continuera d'administrer le Programme de développement de carrière selon le plan d'embauche des Inuits de la SÉQ.

Programme d'apprentissage : L'objectif de ce programme est de réduire la dépendance à l'embauche de gens de métier de l'extérieur du territoire et de permettre à la Société de combler des postes à même les collectivités, en faisant appel aux citoyens de ces collectivités. Le Programme d'apprentissage a été créé et, en date du 31 mars 2022, s'approche des dernières étapes d'approbation.

Comité du plan d'embauche des Inuits (PEI) : Ce comité veille à l'examen, à l'analyse et à l'évaluation du plan d'embauche des Inuits de la Société, des programmes d'emploi pour les Inuits, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et des pratiques d'emploi de façon plus générale en matière d'emploi pour les Inuits. Le comité formule également des recommandations à l'intention du comité de la haute direction quant aux moyens possibles d'accroître l'emploi chez les Inuits. Bien que la SÉQ continue d'appuyer les employés par l'intermédiaire des différents programmes de PEI, le Comité du PEI ne s'est pas réuni en raison des soucis de capacité et de sécurité alors que les restrictions sanitaires publiques de la COVID-19 étaient en vigueur.

Comité de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) : Ce comité se réunit tous les trimestres et formule des recommandations à l'intention du comité de cadres supérieurs sur les moyens possibles d'intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit et les valeurs sociétales inuites aux protocoles et aux normes d'emploi de la SÉQ.

PROJETS EN RESSOURCES HUMAINES

MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Service des RH a continué la mise en œuvre de StarGarden, un nouveau Système d'information pour les ressources humaines. Les services des RH, des TI et des finances ont achevé le lancement du module de gestion de la paie. La prochaine phase du projet StarGarden est le lancement d'un système de suivi des postulants conçu pour améliorer les processus de dotation et recrutement du service des RH. La SÉQ estime que ce nouveau système se traduira par d'importantes efficacités administratives.

SOMMAIRE DES EMPLOIS

Société d'énergie Qulliq

Sommaire des emplois par catégorie

	Nombre total de postes				Inuit du Nunavut	
	Nombre total de postes	Vacants	Occupés	Capacité (%)	Embauchés	PEI (%)
Direction	2,00	-	2,00	100 %	1,00	50 %
Cadres supérieurs	8,00	3,00	5,00	63 %	-	0 %
Cadres intermédiaires	28,00	4,00	24,00	86 %	6,00	25 %
Professionnel	100,00	16,00	84,00	84 %	38,00	45 %
Paraprofessionnel	44,40	8,60	35,80	81 %	29,80	83 %
Soutien administratif	24,00	3,00	21,00	88 %	21,00	100 %
Total des catégories d'emplois	206,40	34,60	171,80	83 %	95,80	56 %

Sommaire des emplois par collectivité

Arctic Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cape Dorset	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Clyde River	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Grise Fiord	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Hall Beach	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Igloolik	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Iqaluit	92,00	20,00	72,00	78 %	21,00	29 %
Kimmitut	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Pangnirtung	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Pond Inlet	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Qikiqtarjuaq	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Resolute Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Sanikiluaq	1,60	0,60	1,00	63 %	1,00	100 %
Arviat	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Baker Lake	47,00	10,00	37,00	79 %	22,00	59 %
Chesterfield Inlet	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Coral Harbour	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Nauyasat	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Rankin Inlet	18,00	2,00	16,00	89 %	11,00	69 %
Whale Cove	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cambridge Bay	13,00	2,00	11,00	85 %	6,00	55 %
Gjoa Haven	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Kugaaruk	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Kugluktuk	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Taloyoak	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Collectivité totale	206,40	34,60	171,80	83 %	95,80	56 %

Sommaire des emplois d'Iqaluit et d'autres collectivités

Iqaluit	92,00	20,00	72,00	78 %	21,00	29 %
Autres collectivités	114,40	14,60	99,80	87 %	74,80	75 %
TOTAL	206,40	34,60	171,80	83 %	95,80	56 %

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information est situé au siège social et comprend des techniciens à Baker Lake et Iqaluit. Ce service soutient les autres services de la Société de différentes façons, comprenant la communication des données, les applications d'entreprise, l'assistance et le soutien techniques, les systèmes informatiques intégrés et la conception d'applications. Ce service procure une assistance essentielle permettant à la SÉQ d'atteindre ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace des technologies de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les TI a répondu à plus de 3 100 signalements de problèmes et a collaboré avec divers services pour réaliser les projets suivants.

REU DES COMMUNICATIONS

Une évaluation interne des infrastructures actuelles et de la situation des fournisseurs actuels, futurs et éventuels a permis de créer une feuille de route pour guider la vision de technologie future de la Société. La feuille de route présente des efficacités dans les collectivités qui offrent des données ponctuelles au moment et à l'endroit qu'elles sont nécessaires. Il y a aussi une plus grande attention portée à la sécurité et l'amélioration de la fonctionnalité de production d'électricité par l'accroissement de l'automatisation et de la surveillance.

LOGICIEL DE GESTION DE LA PAIE

Le lancement du nouveau logiciel de gestion de la paie du Service des finances a été réalisé en 2021-2022. Le logiciel simplifie les processus de gestion de la paie, comme les fonctions de paie aux employés, de temps et de présence, et la production de rapports. Il permet aussi aux employés de mettre leurs feuilles de présence à jour, de voir leurs bulletins de paie et de changer des renseignements pertinents.

VISION DES TI

Au cours du dernier exercice financier, le Service des technologies de l'information a continué de répondre stratégiquement et d'aider le personnel alors que de nombreux employés devaient travailler à domicile pendant la COVID-19, tout en continuant à aider le personnel critique en suivant le processus familial sur place. Le Service des TI a aussi porté son attention au maintien de la stabilité de l'infrastructure de la TI actuelle. Conformément aux plus récentes pratiques exemplaires en matière de sécurité, la SÉQ a dû mettre à jour son système de stockage et de sauvegarde de fichiers pour maintenir son matériel et son logiciel modernes (notamment pour le courriel, le stockage des fichiers, les systèmes d'exploitation et les systèmes de comptabilité internes).

SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances, qui se trouve au siège social à Baker Lake, compte aussi des employés dans les bureaux régionaux d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay. Le Service des finances joue un rôle essentiel en s'assurant que la SÉQ répond à ses obligations réglementaires, à ses besoins financiers et à ceux de ses clients.

Les aspects sur lesquels se concentre le Service des finances sont les suivants :

- assurer l'exactitude de la facturation et de la perception des revenus;
- améliorer la qualité du service à la clientèle;
- payer les fournisseurs dans les délais prévus;
- gérer les systèmes de contrôle pour s'assurer de l'approbation adéquate des dépenses;
- gérer la dette et les besoins de financement de la SÉQ;
- administrer et gérer les projets financés par le gouvernement;
- fournir des services internes tels que la production de rapports, la gestion de la paie et les approvisionnements;
- offrir un soutien sur le plan réglementaire.

RÉALISATIONS DU SERVICE DES FINANCES EN 2021-2022

VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES DOLLARS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS.

FONDS DE STABILISATION DES PRIX DU COMBUSTIBLE

En 2021-2022, le ministère responsable a approuvé un remboursement de taux de stabilisation des prix du combustible (TSPC). Un remboursement de 1,29 cent par kilowattheure (cent/kWh) a été appliqué aux factures mensuelles des clients du 1^{er} avril au 30 septembre 2021. Un remboursement du TSPC n'a pas été nécessaire du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022. La remise totale liée aux combustibles accordée au cours de l'exercice financier 2021-2022 était de 1 059 \$, comparativement à un remboursement de 3 419 \$ en 2020-2021.

STOCKS

Le Service des finances continue sa collaboration avec le Service des opérations pour élaborer de meilleurs mécanismes de contrôle et de production de rapports sur l'utilisation efficace des stocks afin d'en réduire la valeur comptable. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la nécessité, pour la Société, de maintenir des stocks de niveau optimal pour permettre à la SÉQ d'offrir un approvisionnement sûr et fiable en électricité à toutes les collectivités du Nunavut.

En 2021-2022, nos équipes dévouées du Service des finances et du Service des opérations ont effectué le dénombrement des stocks de tous nos emplacements, ce qui s'est traduit par une capacité améliorée de détecter les problèmes de stocks et par une réduction des stocks attribuable à des rapports d'usage non déposés. Les autres contrôles des stocks instaurés au cours de l'exercice financier ont eu des répercussions globales positives sur les processus des stocks de la SÉQ.

En outre, des efforts sont présentement déployés pour détecter les éléments de stocks qui sont consommables, désuets ou endommagés. Ces efforts devraient améliorer l'exactitude de la valeur comptable des stocks pour finalement éliminer les réserves par rapport aux pratiques relatives aux stocks.

REQUÊTE EN MAJORATION TARIFAIRE GÉNÉRALE

La SÉQ a passé un temps considérable en 2021-2022 à la préparation de la requête en majoration tarifaire générale de 2022-2023. Le 24 mars 2022, la Société a soumis la requête au ministre responsable de la SÉQ pour demander de changer les tarifs d'électricité à compter du 1^{er} octobre 2022. La requête cherche à obtenir l'approbation d'un passage de la structure tarifaire actuelle à des tarifs uniformisés sur l'ensemble du territoire qui seront plus équitables pour les clients. Dans le cadre de cette structure, tous les clients du même type paieraient le même tarif d'électricité, peu importe où ils sont situés au Nunavut.

De plus, la requête utilise une approche différente comparativement aux requêtes précédentes qui demandaient un tarif unique pour tout le territoire. En vue de minimiser les répercussions financières sur les clients, la SÉQ recommande d'augmenter les tarifs pour le gouvernement afin de réduire les tarifs pour les clients non gouvernementaux. Dans les requêtes précédentes, il y avait des efforts pour rééquilibrer les tarifs avec une proposition de réduire les tarifs des collectivités qui paient le plus, et d'augmenter les tarifs des collectivités qui paient le moins, et ainsi combler le manque à gagner. Une telle approche signifiait que les collectivités ayant les tarifs les moins élevés (soit les plus peuplées, comme Iqaluit) verraient d'importantes hausses de tarifs.

POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus					
Ventes d'énergie	130 891 \$	127 476 \$	131 632 \$	127 522 \$	118 202 \$
Ventes relatives au chauffage	698	524	946	724	840
Contributions gouvernementales	9 304	3 417	6 591	593	-
Autres revenus	5 220	5 666	4 953	6 727	4 819
Produits de l'assurance	-	-	-	15	7 994
Total des revenus	146 113	137 083	144 122	135 581	131 855
Total des dépenses	135 320	133 142	134 975	131 089	122 134
Excédent (déficit) pour l'exercice	10 793 \$	3 941 \$	9 147 \$	4 492 \$	9 721 \$

Les revenus provenant des ventes d'énergie ont augmenté de 2,7 % en 2021-2022 (comparativement à une diminution de 3,1 % pour l'exercice financier précédent) en raison du remboursement moindre de 2 300 \$ du TSPC et d'une augmentation de ventes d'électricité (kWh).

La Société aide à l'administration de deux programmes de soutien :

- 1) Le Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux, qui subventionne les clients résidentiels qualifiés résidant dans des logements sociaux. Les clients du programme paient un tarif de 6,0 cents par kWh pour leur consommation d'électricité. La SÉQ facture à la Société d'habitation du Nunavut la différence entre le tarif résidentiel approuvé et les 6,0 cents par kWh pour les clients participants à ce programme.
- 2) La Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut (NTPSS) subventionne tous les autres clients résidentiels qualifiés à raison de 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés chaque mois, d'avril à septembre, et pour les 1 000 premiers kWh consommés chaque mois, d'octobre à mars. La SÉQ facture mensuellement le gouvernement du Nunavut pour la NTPSS et applique la subvention directement aux factures des clients admissibles chaque mois.

Les subventions du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique reçues au cours de l'exercice financier 2021-2022 totalisent 5 185 \$ (en milliers de dollars, comparé à 316 \$ en 2020-2021) et ont été comptabilisées sous Contributions gouvernementales. Ces subventions visent à compenser les dépenses en immobilisations connexes qui sont admissibles dans le cadre du programme.

Les autres revenus (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus) ont diminué de 8 %, principalement en raison de la diminution des projets récupérables et des charges administratives liées à ceux-ci. L'exercice financier précédent avait connu une augmentation de 14 % en raison de frais d'administration plus élevés liés à des projets récupérables.

Le total global des charges a augmenté de 1,6 % (comparativement à une baisse de 1 % en 2020-2021), principalement attribuable à l'augmentation du coût des matériaux de révision générale, de main-d'œuvre et de déplacement.

POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES DU SERVICE DES OPÉRATIONS ET D'ENTRETIEN

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2022	%	2021	%
Dépenses par objet ou type par dollar et % du total				
Carburant et lubrifiants	47 124	35 %	46 693	35 %
Salaires, gages et avantages sociaux	35 450	26 %	36 804	28 %
Fournitures et services	30 806	23 %	28 620	22 %
Amortissement, dépréciation et aliénation des immobilisations corporelles	14 798	11 %	13 744	10 %
Déplacements et hébergement	4 017	3 %	3 264	3 %
Charges d'intérêts	2 844	2 %	3 746	2 %
Créances irrécouvrables	281	-	271	-
	135 320	100 %	133 142	100 %

En 2021-2022, les dépenses relatives aux combustibles et lubrifiants ont augmenté en raison des coûts et de la consommation plus élevés. Les salaires, traitements et avantages sociaux ont diminué, car le taux des salaires de 2020-2021 a été utilisé en 2021-2022 en raison de l'absence d'une nouvelle convention collective et dû aussi en partie aux postes vacants et à la hausse de l'attribution des dépenses en capital. Cette dépense devrait augmenter en 2022-2023 avec la mise en place prévue d'une nouvelle convention collective en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Les fournitures et services étaient plus élevés en raison d'une augmentation de l'entretien. La charge d'amortissement était plus importante en raison de l'augmentation de l'actif lié au plan d'immobilisations. Les charges d'intérêts ont diminué en raison d'une réduction des taux d'emprunt survenue en cours de l'exercice 2020-2021 et de la conjoncture répandue de taux d'intérêt relativement faibles. Il est prévu que les charges d'intérêts augmenteront en 2022-2023 en fonction de l'augmentation du taux directeur de la Banque du Canada qui vise à contrôler l'inflation. Afin de gérer le risque de liquidité et les risques du marché, la SÉQ continue de surveiller l'état des taux d'intérêt et l'incidence de celui-ci sur sa facilité d'emprunt, et a entamé des discussions avec son banquier et le gouvernement du Nunavut pour explorer l'option d'un taux fixe pour une part de sa dette.

FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Au 31 mars	2022	2021	2020	2019	2018
Actifs financiers	37 219 \$	34 308 \$	49 266 \$	30 793 \$	29 346 \$
Passifs	(265 161)	(237 192)	(250 539)	(235 112)	(211 524)
Dette nette	(227 942)	(202 884)	(201 273)	(204 319)	(182 178)
Actifs non financiers	384 006	348 155	342 603	336 511	309 878
Excédent accumulé	156 064 \$	145 271 \$	141 330 \$	132 192 \$	127 700 \$

En date du 31 mars 2022, les actifs financiers étaient supérieurs à ceux de l'exercice financier précédent en raison d'une augmentation en argent comptant à la fin de l'année financière.

Les passifs étaient supérieurs en raison de l'augmentation des dettes à long terme (causée par la hausse des dépenses en capital entraînée par le lancement d'un plus grand nombre de projets) et des sommes à payer aux fournisseurs. Le résultat est une augmentation de 25 058 \$ (calculé en milliers de dollars) de la dette nette.

SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2021-2022

Dépenses en immobilisations par région (en milliers de dollars)		
Exercice se terminant le 31 mars	2022	2021
Kitikmeot	5 370 \$	1 815
Kivalliq	14 134	1 518
Qikiqtaaluk	29 131	14 396
Nunavut/Société	93	452
Total des dépenses en immobilisations	48 728 \$	18 181

Les dépenses en capital ont augmenté de 30 547 \$ comparativement à celles de l'exercice financier précédent en raison de l'achèvement d'un projet d'immobilisations d'envergure à Arctic Bay et de la construction toujours en cours du nouveau siège social à Baker Lake, ainsi que d'autres projets à réaliser après le ralentissement causé par la pandémie.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateurs clés de performance (en milliers de dollars)					
Exercice se terminant le 31 mars	2022	2021	2020	2019	2018
Ratio de couverture des intérêts					
Excédent avant les intérêts sur la dette à long terme	12 425 \$	6 362 \$	14 196 \$	9 691 \$	13 876 \$
Intérêts sur la dette à long terme	1 632 \$	2 421 \$	5 058 \$	5 199 \$	4 155 \$
Dépenses liées à l'endettement (critique en dessous de 1,50)	7,6	2,63	2,81	1,86	3,34
Ratio d'endettement					
Actifs	421 225 \$	382 463 \$	391 869 \$	367 304 \$	339 224 \$
Passifs	265 161 \$	237 192 \$	250 539 \$	235 112 \$	211 524 \$
Capacité à payer la dette à long terme	1,59	1,61	1,56	1,56	1,60
Capitaux empruntés – excédent accumulé					
Dette bancaire	10 000 \$	12 685 \$	15 874 \$	9 867 \$	11 201 \$
Dette à long terme	209 261 \$	189 350 \$	190 994 \$	186 483 \$	163 263 \$
Dette totale	219 261 \$	202 035 \$	206 868 \$	196 350 \$	174 464 \$
Excédent accumulé	156 064 \$	145 271 \$	141 330 \$	132 192 \$	127 700 \$
Ratio d'endettement	0,58	0,58	0,59	0,60	0,58
Ratio de l'excédent accumulé	0,42	0,42	0,41	0,40	0,42
Capitaux empruntés – ratio de l'excédent accumulé	1,40	1,39	1,46	1,49	1,37

En 2021-2022, la SÉQ a remboursé un montant en capital de 32 958 \$ (en milliers de dollars) comparativement à 17 574 \$ en 2020-2021 à l'égard de la dette à long terme de la Société. Bien que la dette totale ait augmenté, la SÉQ a réduit son taux d'intérêt effectif global en empruntant sur ses marges de crédit en ayant recours à des acceptations bancaires. Celles-ci permettent un taux beaucoup moins élevé comparativement à un emprunt à taux fixe, pour lequel le taux serait d'environ 350 points de base plus élevés. Puisque les taux sont susceptibles d'augmenter à l'avenir, la Société considère la possibilité de prendre un taux fixe pour mitiger les risques de liquidité et de marché.

Le ratio de la dette à l'excédent accumulé de la Société, communément appelé limite d'emprunt en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, était de 1,40:1 (2021 : 1,39:1) et est demeuré bien en deçà du maximum permis, soit un ratio de 3:1.

DIVULGATION DE REMISE DE DETTE EN 2021-2022

En vertu de l'article 84 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (partie IX, Sociétés d'État), la SÉQ est tenue de publier dans son rapport annuel toute radiation au cours de l'exercice financier d'un élément d'actif, d'une dette ou d'une obligation supérieure à 500 \$. L'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige l'approbation de l'Assemblée législative pour annuler une créance payable à un organisme public. Il n'y a pas eu d'occasion de remise de dette en 2021-2022.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2022

Table des matières	Page
Rapport de la direction	50
Rapport de l'auditeur indépendant	51
État de la situation financière	55
État des résultats et de l'excédent accumulé	56
État de la variation de la dette nette	57
État des flux de trésorerie	58
Notes complémentaires aux états financiers	59
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	74

Rapport de la direction

Le 20 juillet 2022

Les états financiers, le rapport de gestion (analyse de discussion) et les renseignements financiers connexes présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société d'énergie Qulliq. La direction est responsable d'assurer l'intégrité, la cohérence et la fiabilité des renseignements présentés.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public du Canada et doit aussi s'assurer qu'ils sont en conformité avec les autorisations pertinentes. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude jusqu'aux périodes ultérieures. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, et sur une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en matière de rapports financiers, la direction est responsable du maintien des pratiques et des mécanismes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les registres appropriés sont maintenus et que la conformité avec les autorisations pertinentes est assurée. Ces contrôles et pratiques visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et exigences réglementaires de la Société.

La responsabilité du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq consiste à veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Les auditeurs externes ont un accès total et ouvert au conseil d'administration, en présence ou non de la direction.

L'auditeur externe indépendant de la Société d'énergie Qulliq, la vérificatrice générale du Canada, est responsable de l'audit des opérations et des états financiers de la Société et de la publication de son rapport par la suite.

Au nom de la direction de la Société d'énergie Qulliq :



Rick Hunt
Président-directeur général



Bill Nippard
Directeur financier par intérim



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'énergie Qulliq (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport sur l'audit des états financiers, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

En raison des restrictions relatives aux déplacements imposées pendant la pandémie de COVID-19, nous n'avons pas pu observer le dénombrement des stocks pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021 ou nous assurer des quantités de stocks par d'autres moyens. Par conséquent, nous n'avons pas non plus pu déterminer si la direction avait mis en œuvre des procédures fiables de dénombrement des stocks ou des procédures appropriées pour comptabiliser l'utilisation des stocks de pièces de rechange et de lubrifiants. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires à l'égard des actifs non financiers présentés au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 ainsi qu'aux résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société d'énergie Qulliq.

À notre avis, les opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société d'énergie Qulliq et les états financiers sont conformes à ces livres.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société d'énergie Qulliq aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'énergie Qulliq à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Robichaud". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and "R".

Michael B. Robichaud, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 20 juillet 2022

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Actifs financiers		
Encaisse	2 431 \$	- \$
Comptes débiteurs (note 3)	34 788	34 308
	37 219	34 308
Passifs		
Dette bancaire (note 4)	10 000	12 685
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	19 608	12 441
Dépôts pour services publics	1 717	1 632
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	17 791	16 246
Revenu reporté	1 854	1 517
Dette (note 6)	209 261	189 350
Montant à payer au gouvernement du Nunavut (note 7)	1 646	-
Avantages sociaux futurs pour les employés (note 8)	3 284	3 321
	265 161	237 192
Dette nette	(227 942)	(202 884)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe A)	355 678	321 748
Stocks pour utilisation (note 9)	26 171	24 589
Charges payées d'avance	2 157	1 818
	384 006	348 155
Excédent accumulé	156 064 \$	145 271 \$

Obligations contractuelles (note 14)

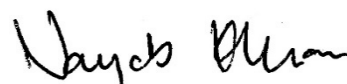
Droits contractuels (note 16)

Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés (note 17)

Approuvé au nom du Conseil d'administration par :



Président du conseil d'administration


Président du comité des finances et
de la vérification

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Ventes d'énergie (note 10)	133 233 \$	130 891 \$	127 476 \$
Contributions gouvernementales (note 15)	500	9 304	3 417
Autres revenus (note 11)	7 316	5 220	5 666
Ventes relatives au chauffage	1 080	698	524
Total des revenus	142 129	146 113	137 083
Dépenses par service (note 12)			
Service des opérations des centrales	67 993	69 185	68 062
Services communs (internes)	20 967	21 561	20 535
Service de gestion immobilière	9 716	9 569	10 944
Activités régionales	6 098	7 888	6 781
Service des finances	6 735	6 408	7 207
Service des technologies de l'information	3 017	3 356	3 379
Service de l'ingénierie	2 798	2 827	3 366
Service des opérations territoriales	3 350	2 825	2 416
Service des opérations de la ligne est	2 400	2 807	3 529
Santé, sécurité et environnement	2 651	2 620	2 241
Service des opérations de la ligne ouest	2 150	1 924	-
Bureau d'Iqaluit	1 411	1 362	1 256
Ressources humaines	2 274	1 235	1 575
Service des affaires générales	1 962	1 170	1 391
Chaleur résiduelle	294	422	294
Conseil d'administration	299	161	166
Total des dépenses	134 115	135 320	133 142
Excédent pour l'exercice	8 014	10 793	3 941
Excédent accumulé, début de l'exercice	145 271	145 271	141 330
Excédent accumulé, fin de l'exercice	153 285 \$	156 064 \$	145 271 \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État de la variation de la dette nette

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Excédent pour l'exercice	8 014 \$	10 793 \$	3 941 \$
Immobilisations corporelles			
Ajouts	(36 279)	(47 776)	(17 839)
Coûts indirects capitalisés	(1 234)	(874)	(303)
Charges d'intérêts capitalisées (note 13)	(218)	(78)	(39)
Amortissement	13 755	14 798	13 744
	(23 976)	(33 930)	(4 437)
Ajouts aux stocks pour utilisation	-	(49 384)	(46 084)
Consommation des stocks pour utilisation	-	47 802	45 593
Ajouts des charges payées d'avance	-	(7 832)	(4 155)
Utilisation des charges payées d'avance	-	7 493	3 531
	-	(1 921)	(1 115)
Augmentation de la dette nette pour l'exercice	(15 962)	(25 058)	(1 611)
Dette nette, début de l'exercice	(202 884)	(202 884)	(201 273)
Dette nette, fin de l'exercice	(218 846) \$	(227 942) \$	(202 884) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIETE D'ENERGIE QULLIQ

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Encaisse générée par (utilisé pour) les activités d'exploitation :		
Encaissements provenant des clients	138 351 \$	147 668 \$
Sommes versées aux fournisseurs	(77 611)	(84 494)
Sommes versées aux employés	(35 380)	(35 681)
Intérêts payés	(2 860)	(3 762)
Encaisse générée par les activités d'exploitation	22 500	23 731
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(44 809)	(20 566)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(44 809)	(20 566)
Encaisse générée par (utilisé pour) les activités de financement :		
Augmentation de la dette	52 869	15 930
Remboursement de la dette	(32 958)	(17 574)
Contributions gouvernementales reçues	7 514	1 668
Encaisse générée par les activités de financement	27 425	24
Diminution de la dette bancaire	5 116	3 189
Dette bancaire nette, début de l'exercice	(12 685)	(15 874)
Dette bancaire nette, fin d'exercice	(7 569) \$	(12 685) \$
Représenté par :		
Encaisse	2 431	-
Dette bancaire	(10 000)	(12 685)
	(7 569)	(12 685)

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

1 La Société

(a) Autorité et renseignement sur la Société

Autorité – La Société d'énergie Qulliq (la Société) est une société d'État territorial dont les activités sont régies par la Partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Mandat – Le mandat de la Société consiste à fournir de l'énergie aux citoyens et aux entreprises du Nunavut de manière sécuritaire, fiable et efficace, tout en minimisant les répercussions environnementales de ses activités. La Société a également pour mandat de planifier et de favoriser l'autonomie énergétique du Nunavut ainsi que d'informer les clients des divers moyens d'économiser l'énergie.

La Société alimente ses clients en énergie grâce à ses 25 centrales autonomes fonctionnant au diesel et aux réseaux de distribution d'électricité établis dans 25 communautés du Nunavut. La Société fournit également du chauffage grâce à cinq systèmes de chaleur résiduelle reliés à cinq de ces centrales.

Dépendance économique – Sur le plan économique, la Société dépend du gouvernement du Nunavut qui, directement et indirectement, représente la plus grande partie de ses ventes d'énergie. C'est aussi le gouvernement du Nunavut qui cautionne la dette de la Société.

(b) Activités réglementées

En ce qui concerne l'établissement des tarifs et des conditions des services fournis, la Société est soumise à la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Énergie sur les tarifs et les conditions de service. Il incombe en dernier lieu au ministre et au Gouvernement du Nunavut d'approuver les tarifs, ainsi que les conditions de service. Comme les membres du CETES sont nommés par le gouvernement du Nunavut et que la Société est une société d'État territorial, la Société et le CETES sont des entités apparentées.

Les recommandations du CETES relativement aux tarifs sont fondées sur un mécanisme de coût du service dont les objectifs sont les suivants : i) obtenir des revenus suffisants pour récupérer les charges d'exploitation prévues pour la prestation de services réglementés, y compris l'amortissement; et ii) assurer un rendement juste et raisonnable pour les investissements liés aux services publics.

La Société maintient un Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Le FSPC a pour but de surveiller les écarts entre le prix du carburant inclus dans les tarifs d'électricité de base approuvés par le ministre responsable de la SÉQ et le prix réel du carburant payé par la Société. La Société établit des prévisions pour le FSPC tous les six mois. Lorsque le solde prévu du FSPC dépasse 1 000 \$ (positif ou négatif), une demande est faite au ministre responsable de la SÉQ pour approuver un ajustement de tarif provisoire à appliquer sur les factures d'électricité et porter le solde prévu à 0 \$. Il en résulte des frais supplémentaires ou un remboursement aux clients sur leurs factures d'électricité mensuelles. L'ajustement de tarif provisoire appliqué aux factures des clients habitant dans des logements sociaux est facturé ou crédité au programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux.

2 Principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables du secteur public (NCCSP) du Canada, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un sommaire des principales conventions comptables :

(a) Budget

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et ont été tirés, y compris les ajustements au cours de l'exercice, du budget approuvé par le conseil d'administration et le Conseil de gestion financière du Nunavut.

(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la Société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considèrerait que ces estimations et hypothèses étaient raisonnables.

Les estimations et hypothèses les plus importantes de la direction portent sur les passifs associés aux avantages sociaux futurs des employés, les provisions pour créances douteuses, les responsabilités environnementales, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation des stocks aux fins d'utilisation.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(c) Encaisse

L'encaisse comprend les soldes des comptes bancaires (après déduction des chèques en circulation).

(d) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les acceptations bancaires (AB) qui ne sont pas compensées par l'argent comptant, car il n'existe aucun droit contraignant permettant de compenser ces obligations par d'autres comptes bancaires.

(e) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont évalués selon leur coût. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Une provision pour moins-value des comptes débiteurs est constituée lorsqu'une preuve tangible montre que la Société ne pourra recueillir les sommes prévues selon les modalités originales des débiteurs. On considère comme des indicateurs de la moins-value des comptes débiteurs les situations suivantes : un débiteur qui connaît des difficultés financières importantes, la probabilité qu'un débiteur fasse faillite ou doive se soumettre à une restructuration, un défaut de paiement ou un arriéré ou encore l'incapacité localiser un débiteur. La valeur comptable des actifs est réduite en raison de l'utilisation d'un compte de provision pour créances douteuses, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé à titre de créance irrécouvrable. Lorsqu'un compte débiteur est irrécouvrable, il est radié du compte de provision. Les recouvrements subséquents des montants déjà radiés sont crédités aux créances irrécouvrables dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé. La radiation des comptes débiteurs est approuvée par le conseil d'administration de la Société et, si le compte individuel dépasse 20 \$, sous l'autorité expresse d'une loi pour cette radiation.

(f) Stocks pour utilisation

Les stocks pour utilisation se composent de combustible, de fournitures, de lubrifiants et de pièces de rechange. Le combustible est évalué selon le moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé en fonction d'une moyenne pondérée. Les fournitures, lubrifiants et pièces de rechange sont évalués de la même manière, le coût étant par ailleurs déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une dépréciation de la valeur de remplacement et sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent des biens immobiliers, des usines et de l'équipement et sont comptabilisées selon leur coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le coût de main-d'œuvre directe, le matériel et les fournitures, des frais de développement, une part proportionnelle des coûts indirects et une allocation pour les charges d'intérêts capitalisées dans les projets de construction. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile moyenne de la façon suivante :

	<u>Durée de vie utile (jusqu'à)</u>
Terrains loués	35 ans
Actifs de production	40 ans
Actifs de distribution	45 ans
Autres actifs	20 ans
Bâtiments autres que des	45 ans
Véhicules	12 ans
Actifs liés à la chaleur résiduelle	25 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties avant leur mise en exploitation.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées comme des actifs dans les présents états financiers.

Les baux de terrains qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés comme des terrains loués. La valeur des terrains loués est enregistrée au début du bail en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, à l'exclusion des coûts exécutoires. Lorsque le paiement du bail est effectué intégralement au commencement du bail, il n'y a pas d'obligation de location-acquisition associée à ce bail. Les terrains loués sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée du bail ou la durée de vie utile de la structure (actif de production) qui s'y trouve.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société à fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'actif corporel est réduit pour refléter une baisse permanente de la valeur de l'actif. La charge correspondante est enregistrée dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé et n'est pas renversée si les conditions changent par la suite. La radiation des immobilisations corporelles est approuvée par le conseil d'administration de la Société et, si le compte individuel dépasse 20 \$, sous l'autorité expresse d'une loi pour cette radiation.

(h) Frais de développement de projets

La Société entreprend certains projets dont l'objectif est de poursuivre le développement de la production d'énergie de remplacement. Lorsque ces projets sont en cours, ces frais de développement sont inclus dans les travaux en cours sous les immobilisations corporelles. S'il est établi ultérieurement que le projet ne sera pas complété, le dossier est clos et les coûts déjà capitalisés sont comptabilisés en tant que charges dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé. Le coût des projets achevés est transféré aux coûts des immobilisations corporelles qui en résultent lorsque ces immobilisations sont mises en

(i) Financement gouvernemental

Les contributions gouvernementales sont obtenues en fonction des activités et sont comptabilisées à titre de revenu lorsqu'elles sont approuvées et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les conditions du financement donnent lieu à un passif, ou à titre de dette lorsque la somme doit être remboursée. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement.

(j) Passif au titre des avantages sociaux futurs pour les employés

(i) Régime de pension – Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime de retraite interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions versées au régime par la Société sont exprimées en pourcentage des contributions des employés. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre selon les résultats du régime. Les cotisations de la Société sont comptabilisées à titre de charges sur la base de l'exercice en cours et représentent l'intégralité des obligations de retraite de la Société. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour les services passés ou des insuffisances de financement du Régime. Les cotisations de la Société correspondent au plein coût qui lui incombe en tant qu'employeur.

ii) Indemnités de départ et prestation de relogement – Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles peuvent avoir droit à des indemnités de départ lors de leur démission ou retraite et une prestation de relogement pour couvrir les frais de réinstallation. Ces indemnités de départ sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé et sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Les prestations de relogement sont basées sur le nombre d'années de service et la collectivité de résidence de l'employé. Le coût lié à ces avantages est fondé sur les meilleures estimations de la direction et s'accumule comme passif au fur et à mesure que les employés rendent les services.

(iii) Prestations de congé de maladie – Celles-ci représentent un montant pour les employés autorisés à accumuler des congés de maladie non utilisés et sont incluses dans les passifs pour les futurs avantages sociaux. Ces droits ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les montants en congés de maladie accumulés dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés au cours des prochaines années se fondent sur le nombre estimatif d'heures pour l'année dépassant les droits annuels.

(k) Revenus

Les ventes d'énergie et de chauffage sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les transactions et les événements se sont produits et sont calculées en fonction des compteurs de services publics, et comprennent tout ajustement de tarif provisoire pour la stabilisation du coût du combustible. La majorité des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et calculés selon leur coût par unité ou par service. Les revenus comprennent des produits à recevoir pour les services fournis, mais pas encore facturés, dont le montant est fondé sur les données de consommation antérieures.

En outre, certains ajouts d'immobilisations corporelles sont construits avec l'aide de contributions en espèces des clients. Ces contributions sont comptabilisées comme revenus lorsque toutes les restrictions ou stipulations externes imposées par une entente avec le client ont été satisfaites.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(l) Instruments financiers

La liste suivante présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation :

Actifs financiers	Base d'évaluation
Encaisse	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Passifs financiers	
Dette bancaire	Coût
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Dépôts pour services publics	Coût
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	Coût
Dette	Coût amorti
Montant à payer au gouvernement du Nunavut	Coût

Étant donné que tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, il n'y a pas eu de gains ou de pertes de réévaluation. Par conséquent, l'état des gains et des pertes de réévaluation est exclu des états financiers.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de moins-value. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de moins-value sont portées à l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments au moment de leur constatation initiale.

(m) Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de l'introduction d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif (suivant une responsabilité environnementale) relatif à l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. il existe une norme environnementale;
- ii. la contamination excède la norme environnementale;
- iii. la Société est directement responsable ou accepte la responsabilité du site;
- iv. la Société envisage de renoncer aux avantages économiques futurs; et
- v. il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif reflète la meilleure estimation de la Société du montant requis pour assainir les sites à la norme minimale actuelle pour leur utilisation avant la contamination et est comptabilisé comme une charge à payer.

Le passif est enregistré net de tout recouvrement prévu et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les opérations d'assainissement, d'entretien et de suivi. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour liquider ou éteindre un passif sont prévus sur des périodes futures prolongées, une technique de valeur actualisée est utilisée.

Les passifs sont ajustés chaque année pour tenir compte du passage du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations de gestion et des coûts réels encourus.

Si la probabilité d'un événement futur qui confirmerait la responsabilité de la Société ne peut être établie, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(n) Éventualités

Le passif éventuel découle de poursuites en instance et d'autres faits semblables. Les éventualités de la Société sont des éléments de passif potentiels qui peuvent devenir réels selon qu'un événement se concrétise ou non. Dans la mesure où un tel événement est susceptible de se produire ou non et dans la mesure où les coûts peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnable, un passif estimé est accumulé. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou si le montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. La Société ne possède aucun passif éventuel à déclarer pour cet exercice.

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant d'événements antérieurs et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'au moins un événement futur incertain qui n'est pas entièrement sous le contrôle de l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. La Société ne possède aucun actif éventuel à déclarer pour cet exercice.

(o) Opérations entre entités apparentées

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Lorsque des opérations sont effectuées selon des conditions similaires à celles adoptées si les entités traitaient sans lien de dépendance, ou lorsque les coûts des biens ou services fournis sont recouverts, elles sont évaluées à la valeur d'échange. Toutes les autres opérations interentités sont enregistrées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du fournisseur.

La Société est apparentée, à titre de propriété commune, à tous les ministères, sociétés territoriales et organismes de services publics du gouvernement du Nunavut. Dans le cours normal de ses activités, la Société fournit des services publics à ces entités apparentées et achète auprès d'elles du carburant, du matériel, des fournitures et d'autres services à des conditions similaires à celles adoptées avec des entités sans lien de dépendance.

Opérations des autres entités apparentées

Les autres entités apparentées sont les principaux dirigeants (président, vice-président, directeur financier, directeurs principaux, conseil d'administration), ainsi que les membres de la famille proche des principaux dirigeants, et les entités contrôlées par les principaux dirigeants ou par les membres de leur famille proche.

Les opérations des entités apparentées, autres que certaines opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont, dans le cours normal des activités, conclues selon des modalités commerciales normales.

(p) Futurs changements aux normes comptables

Le chapitre SP 3280, obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1^{er} avril 2022 ou ultérieurement. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation, ainsi que les coûts de la mise hors service, de l'entretien et de la surveillance.

Le chapitre SP 3400 Revenus a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1^{er} avril 2023 ou par la suite. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Société adoptera ces nouvelles normes à leur date d'entrée en vigueur. La SÉQ évalue les répercussions, s'il y a lieu, de l'adoption des normes susmentionnées.

3 Comptes débiteurs

	Entités apparentées	Tierces parties	2022	2021
Comptes débiteurs	20 587 \$	19 493 \$	40 080 \$	40 082 \$
Avances de fonds aux employés	-	7	7	-
	20 587 \$	19 500 \$	40 087 \$	40 082 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 137)	(4 162)	(5 299)	(5 774)
	19 450 \$	15 338 \$	34 788 \$	34 308 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

3 Comptes débiteurs (suite)

Comptes débiteurs des entités apparentées par source, tels que :

			2022	2021
	Comptes débiteurs	Provision pour créances douteuses	Net	Net
Gouvernement du Nunavut				
Ministères	13 101 \$	(800) \$	12 301 \$	8 948 \$
Sociétés territoriales	7 486	(337)	7 149	10 171
	20 587 \$	(1 137) \$	19 450 \$	19 119 \$

4 Dette bancaire

La Société dispose d'une facilité de crédit dont la limite est de 20 000 \$ (30 000 \$ en 2021). Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de crédit est établi au taux préférentiel moins 0,5 % (2,2 % en 2022; 1,95 % en 2021). Cette facilité permet l'utilisation d'acceptations bancaires (AB) à des fins d'emprunts. Les AB ont une commission d'acceptation de 50 points de base par année et un taux d'intérêt correspondant approximativement au taux préférentiel moins 2,0 %, assujéti au marché. Elles durent de 7 à 365 jours et sont émises et réémises pour un montant global minimal de 1 000 \$ en devises canadiennes ou pour un montant multiple de cette somme. La facilité de crédit bancaire est garantie par une entente d'indemnité/exploitation de la CIBC et cautionnée par le gouvernement du Nunavut.

	2022	2021
AB	10 000 \$	10 000 \$
Découvert	-	2 685
	10 000 \$	12 685 \$

5 Comptes créditeurs et charges à payer

	Entités apparentées	Tierces parties	2022	2021
Fournisseurs et charges à payer	205 \$	11 814 \$	12 019 \$	6 347 \$
Passifs reliés à la rémunération et impôts	-	5 027	5 027	4 919
Retenues	-	2 416	2 416	877
TPS à payer	-	146	146	298
	205 \$	19 403 \$	19 608 \$	12 441 \$

Compte créditeur et charges à payer des entités apparentées par source :

	2022	2021
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	199 \$	207 \$
Sociétés territoriales	6	24
	205 \$	231 \$

6 Dette

	2022	2021
Obligations, rachetables et assorties d'intérêts calculés à un taux fixe de 6,809 %, amorti sur 20 ans, arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Paiements semestriels de capital et intérêts de 2 848 \$, et versement forfaitaire et final de 17 502 \$ à échéance.	-	17 502 \$
Facilité B, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 42 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} mai 2021.	-	74

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

6 Dette (suite)

	2022	2021
Facilité C, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 53 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} mai 2021.	-	106
Facilité D, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 74 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} juin 2021.	-	188
Facilité E, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 30 \$, à compter du 1 ^{er} mars 2012, le paiement final dû le 1 ^{er} février 2022.	-	3 092
Facilité F, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 133 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} juillet 2021.	-	515
Facilité G, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux préférentiel variable moins 0,5 % par année, dont les versements mensuels du capital s'élèvent à 83 \$ plus intérêts, à compter du 1 ^{er} décembre 2012, le paiement final étant dû le 30 novembre 2022. Cette facilité comporte une option assujettie à l'AB, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de 7 jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant global de cette somme.	10 667	11 667
Facilité H, prêt consenti non renouvelable en huit tranches, avec intérêt calculé à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital sur la première tranche s'élèvent à 100 \$ plus intérêts, à compter du 1 ^{er} avril 2015 avec paiement final dû le 1 ^{er} avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} avril 2016 avec paiement final dû le 1 ^{er} avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} avril 2017 avec paiement final dû le 1 ^{er} avril 2027; sur la quatrième tranche de 166 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2018 avec paiement final dû le 30 avril 2028; sur la cinquième tranche de 160 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2019 avec paiement final dû le 30 avril 2029; sur la sixième tranche de 80 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2020 avec paiement final dû le 30 avril 2030; sur la septième tranche de 66 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2021 avec paiement final dû le 30 avril 2031; et sur la huitième tranche de 137 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2022 avec paiement final dû le 30 avril 2032. Cette facilité comporte une option assujettie à l'AB, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de 7 jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant global de cette somme.	170 055	145 739
Facilité J, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital s'élèvent à 67 \$ plus intérêts, à compter du 1 ^{er} mai 2014, avec paiement final dû le 30 avril 2024. Cette facilité comporte une option assujettie à l'AB, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de 7 jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant global de cette somme.	9 667	10 467

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

6 Dette (suite)

Le taux d'intérêt du prêt du gouvernement du Nunavut est basé sur le taux de rémunération des dépôts du compte d'exploitation payé par le banquier du gouvernement du Nunavut plus 0,15 % par année composé mensuellement non à l'avance, à partir du 29 septembre 2021. Les paiements mensuels égaux de capital et d'intérêts sont de 173 \$. Le dernier paiement, avec toute autre somme accumulée en vertu de ce prêt, est dû le 31 août 2031.

	18 872	-
	209 261 \$	189 350 \$

La dette des entités apparentées par source est comme suit :

	2022	2021
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	18 872 \$	-
	18 872 \$	-

L'échéancier des montants remboursés sur le capital pour le paiement de la dette va comme suit :

2023	23 607 \$
2024	12 954
2025	20 235
2026	23 082
2027	17 287
2028 à 2033	112 096
Total	209 261 \$

L'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* précise que les emprunts de la Société ne doivent en aucun cas dépasser le triple de son excédent accumulé. Les emprunts de la Société étaient de 1,40 fois son excédent accumulé au 31 mars 2022 (1,39 fois en 2021).

La dette est garantie par le gouvernement du Nunavut jusqu'à une limite de 250 millions \$ (250 millions \$ en 2021).

7 Montant à payer au gouvernement du Nunavut

Le gouvernement du Nunavut a versé à la Société une contribution remboursable sans intérêt pour l'aider à financer les dépenses de son projet de capitaux et de fonctionnement et entretien associés à l'isolement des entrepreneurs entraînés par la pandémie de la COVID-19. La somme totale du financement de 2 345 \$, applicable pour les dépenses approuvées pour capitaux et fonctionnement et entretien, a été approuvée le 9 juin 2021 et reçue par la Société le 27 juillet 2021. En date du 31 mars 2022, la Société a déboursé un total de 699 \$ pour les dépenses d'isolement approuvées liées à la COVID-19 et ce montant a été comptabilisé comme revenu à la ligne Contributions gouvernementales dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé. Le solde inutilisé à la fin de l'exercice était de 1 646 \$ et doit être payé au gouvernement du Nunavut au cours du prochain exercice financier, comme convenu.

8 Avantages sociaux futurs pour les employés

Régime de retraite :

La Société ainsi que tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime). Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

8 Avantages sociaux futurs pour les employés (suite)

Les employés et la Société doivent tous deux y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations requises de l'employeur selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,02 fois (1,01 fois en 2021) pour les membres inscrits avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,00 fois (1,00 fois en 2021) pour les membres inscrits depuis le 1^{er} janvier 2013. Ces montants sont inclus comme dépenses dans les salaires, traitements et avantages sociaux.

Les cotisations au Régime se répartissent comme suit :

	2022	2021
Cotisations de l'employeur	2 153 \$	2 256 \$
Cotisations des employés	2 080	2 144
Total des cotisations	4 233 \$	4 400 \$

Indemnités de départ, prestations de relogement et de congé de maladie :

La Société offre des indemnités de départ lors de démission et de retraite, des prestations de relogement et des prestations de congé de maladie à ses employés admissibles. Les indemnités de départ sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi, les prestations de relogement sont fondées sur les années de service et la collectivité de résidence, tandis que les prestations de congés de maladie sont fondées sur le nombre estimatif d'heures pour l'année dépassant les droits annuels. Toutefois, comme ces avantages ne sont pas préfinancés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif relatif à ces avantages se répartit comme suit :

	2022	2021
Départ	2 079 \$	2 094 \$
Congé de maladie	700	700
Relogement	505	527
	3 284 \$	3 321 \$

La Société a versé aux employés 510 \$ (769 \$ en 2021) en avantages sociaux futurs en 2022.

Les hypothèses importantes utilisées par la direction pour le calcul de ces prestations sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation	2,45 %	1,95 %
Facteur de réduction pour les employés de moins de 10 ans de service	50 %	50 %
Âge estimé de la retraite ou de la démission	65 ans	65 ans

9 Stocks pour utilisation

	2022	2021
Pièces de rechange	16 350 \$	16 756 \$
Combustible	8 727	5 497
Fournitures et lubrifiants	1 094	2 336
	26 171 \$	24 589 \$

Une provision pour obsolescence de 507 \$ (507 \$ en 2021) a été inscrite afin de réduire les stocks à rotation lente à leur valeur de remplacement estimée. Il n'y a pas eu de renversements de dépréciations antérieures. Aucun stock n'a été donné en garantie pour les passifs.

10 Ventes d'électricité

	Entités apparentées	Tierces parties	2022	2021
Clients commerciaux	28 356 \$	47 952 \$	76 308 \$	74 939 \$
Clients résidentiels	38 509	14 580	53 089	50 824
Lampadaires électriques et éclairage des zones privées	-	1 494	1 494	1 713
	66 865 \$	64 026 \$	130 891 \$	127 476 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

10 Ventes d'électricité (suite)

Ventes d'électricité des entités apparentées, par source :

	2022	2021
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	33 411 \$	32 635 \$
Sociétés territoriales	33 454	33 378
	66 865 \$	66 013 \$

La Société administre le Programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux du gouvernement du Nunavut, pour lequel elle a facturé 26 506 \$ (26 774 \$ en 2021) au nom des clients. Ce programme permet d'offrir des subventions aux clients résidentiels admissibles qui habitent dans des logements sociaux, lesquelles se traduisent par le paiement, au client, de la différence entre le taux résidentiel approuvé et 6,0 cents par kWh. Mensuellement, la Société facture le montant des subventions relatives à la distribution d'énergie à la Société d'habitation du Nunavut et le soustrait de la facture des clients qui en bénéficient.

La Société administre la Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du gouvernement du Nunavut, pour laquelle elle a facturé 9 840 \$ (10 106 \$ en 2021) au nom des clients. Ce programme offre aux clients résidentiels admissibles de toutes les collectivités des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les 1 000 premiers kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. Chaque mois, la Société facture au gouvernement le montant de ces subventions relatives à la distribution d'énergie et applique ces montants aux factures des clients individuels.

Le remboursement au titre du taux de stabilisation des prix du combustible (TSPC) était de 1,29 cent/kWh du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 (le remboursement TSPC était 2,76 cents/kWh du 1^{er} avril au 30 septembre 2020). Le remboursement TSPC était néant du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 (le remboursement TSPC était de 1,25 cent/kWh du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021). Le rabais total lié aux combustibles accordé au cours de l'année était de 1 059 \$ (3 419 \$ en 2021).

11 Autres revenus

	Entités apparentées	Tierces parties	2022	2021
Administration et autres frais de gestion	631 \$	1 168 \$	1 799 \$	1 973 \$
Recouvrement des charges de logement auprès des employés	16	1 538	1 554	1 512
Fonds des immobilisations provenant des clients	27	1 257	1 284	1 600
Location de poteaux	46	537	583	581
	720 \$	4 500 \$	5 220 \$	5 666 \$

Autres revenus des entités apparentées par source :

	2022	2021
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	322 \$	975 \$
Sociétés territoriales	398	442
	720 \$	1 417 \$

12 Charges

Voici un sommaire des charges par objet ou par type :

	Entités apparentées	Tierces parties	2022	2021
Carburant et lubrifiants	35 568 \$	11 556 \$	47 124 \$	46 693 \$
Salaires, gages et avantages sociaux	-	35 450	35 450	36 804
Fournitures et services	738	30 068	30 806	28 620
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe A)	-	14 798	14 798	13 744
Déplacements et hébergement	42	3 975	4 017	3 264
Charges d'intérêts (note 13)	80	2 764	2 844	3 746
Créances irrécouvrables	-	281	281	271
	36 428 \$	98 892 \$	135 320 \$	133 142 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

12 Charges (suite)

Les dépenses des entités apparentées par source vont comme suit :

	2022	2021
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	36 394 \$	39 550 \$
Sociétés territoriales	34	346
	36 428 \$	39 896 \$

13 Charges d'intérêts

	2022	2021
Intérêts sur la dette	1 632 \$	2 421 \$
Intérêts et frais bancaires	1 290	1 364
Moins : Intérêts capitalisés dans des projets de construction	(78)	(39)
	2 844 \$	3 746 \$

14 Obligations contractuelles

Contrats de location-exploitation

La Société a loué des biens immobiliers en vertu de divers contrats de location-exploitation à long terme. Les paiements annuels minimums associés à ces contrats sont répartis comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Entités apparentées						
Ministères	308	-	-	-	-	308 \$
	308	-	-	-	-	308
Tierces parties	2 758	785	337	4	-	3 884
	3 066 \$	785 \$	337 \$	4 \$	\$	4 192 \$

Engagements d'approvisionnement en carburant

La Société a conclu des engagements d'approvisionnement de 46 515 \$ (54 450 000 litres) pour l'achat de carburant au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023. Ce montant doit être payé au cours de l'exercice de 2023. La majeure partie de cet engagement a été conclu avec la Division des produits pétroliers (une entité sous contrôle commun).

Engagements relatifs aux dépenses en immobilisations

La Société a pris des engagements de 426 \$ relativement aux dépenses en immobilisations à venir, lesquelles devraient être payées au cours des deux prochains exercices financiers.

Autres engagements d'exploitation

La Société a pris des engagements de 2 404 \$ relativement à d'autres dépenses d'exploitation à venir, lesquelles devraient être payées au cours de l'exercice de 2023.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

15 Contributions gouvernementales

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Ce soutien financier sera d'un maximum de 175 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2027 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans des projets qui rendront l'approvisionnement en énergie plus efficace ou plus fiable au Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier en vertu du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Ce soutien financier sera d'un maximum de 6 348 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2024 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans l'installation de chauffage centralisé à Sankiluaq et à Taloyoak.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier en vertu du Programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada. Ce soutien financier sera d'un maximum de 2 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues et réalisées pour le remplacement des lampadaires traditionnels au Nunavut par des ampoules à haut rendement énergétique. Une somme de 500 \$ par année sera octroyée sur quatre ans pour le remplacement par des ampoules à haut rendement énergétique dans 21 collectivités.

Le gouvernement du Nunavut a offert du soutien financier à la Société pour couvrir les coûts d'isolement des entrepreneurs à titre de remplacement des salaires perdus pour l'exécution des projets d'immobilisation et d'exploitation et d'entretien au cours de l'année.

Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées. Ce soutien financier sera d'un maximum de 3 380 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2023 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans des panneaux solaires photovoltaïques avec stockage de l'énergie à Kugluktuk.

La Société a conclu plusieurs ententes de financement de moindre valeur avec le gouvernement du Canada afin d'explorer d'autres

Contributions gouvernementales

	2022	2021
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	5 185 \$	316 \$
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	2 690	97
Coûts d'isolement liés à la COVID-19 (note 7)	699	1 000
Programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada	500	500
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	140	49
Autre	90	103
Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation	-	1 352
	9 304 \$	3 417 \$

16 Droits contractuels

La Société conclut des ententes de financement avec différentes agences gouvernementales et entreprises (note 15). Ces ententes de financement généreront des revenus et des actifs dans le futur si la Société répond aux critères d'admissibilité stipulés dans l'entente. Pour recevoir le financement de chaque programme, la Société doit répondre aux exigences d'admissibilité énoncées dans chacune des ententes de financement respectives.

Le tableau suivant indique le montant maximum de financement possible dans le cadre de chacun des programmes :

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

16 Droits contractuels (suite)

Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	163 161 \$
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	3 379
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	1 889
Programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada	1 000
Autre	1 207
	170 636 \$

La Société a comptabilisé une créance de 3 788 \$ (492 \$ en 2021) pour les sommes à payer en vertu des ententes de financement avec le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada, car la Société a répondu aux critères d'admissibilité énoncés dans les ententes. Ces comptes débiteurs devront être reçus pendant l'exercice de 2023.

	Moins de 1 an	Entre 1 et 4 ans	2022	2021
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	8 589 \$	154 572 \$	163 161 \$	168 371 \$
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	3 379	-	3 379	6 069
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	1 757	132	1 889	3 325
Programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada	500	500	1 000	1 500
Autre	1 052	155	1 207	-
	15 277 \$	155 359 \$	170 636 \$	179 265 \$

17 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fédérales et territoriales, telles que la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut et la Ligne directrice sur l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles régissent la protection de l'environnement ou la réduction des répercussions néfastes sur celui-ci. La Société exerce ses activités en se souciant de protéger la santé publique et l'environnement, et croit que ses activités respectent toutes les lois et réglementations applicables.

La Société a recensé 27 sites (27 sites en 2021) où la concentration d'hydrocarbures pétroliers et d'autres polluants dans le sol dépasse les normes environnementales. La contamination de certains de ces sites s'est produite lorsque d'autres parties étaient responsables de l'utilisation de ces sites ou en étaient les occupants.

La direction a estimé que leur assainissement coûterait environ 36,5 millions de dollars (39 millions de dollars en 2021). Aucune disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de ces sites n'a été reconnue dans ces états financiers, car il n'existe aucune obligation légale d'assainir ces sites; la direction n'a d'ailleurs aucune intention de le faire. À l'avenir, une disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de n'importe lequel de ces sites sera reconnue si, et au moment où, il sera déterminé que la santé publique est menacée.

La Société a mis en place un programme de surveillance pour s'assurer que les sites contaminés répertoriés n'ont pas d'effets néfastes sur les personnes ou sur l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 670 \$ (670 \$ en 2021) pour le programme de surveillance. Les dépenses futures non actualisées pour ce passif sont de 1 305 \$ (1 272 \$ en 2021). La provision a été déterminée en actualisant les futurs flux de trésorerie totaux escomptés sur une période estimée de 45 ans, moyennant un taux reflétant le taux d'emprunt réel de la Société. La provision est ensuite réévaluée au taux d'actualisation en vigueur à la date de chaque état financier. Au 31 mars 2022, les dépenses futures sont actualisées en utilisant un taux de 2,45 % (1,95 % en 2021).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

17 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés (suite)

En 2016, la Société a établi que la méthode de confinement utilisée à l'un de ses sites contaminés, situé à Baker Lake, ne fonctionnait plus comme prévu. La Société a procédé à une évaluation du risque pour la santé humaine sur ce site, qui s'est conclue par un site particulier dépassant les niveaux de contaminants prescrits. En septembre 2016, la Société a entrepris son plan d'assainissement, pour lequel une cellule terrestre et une tranchée ont été réalisées. L'assainissement de ce site a été finalisé au cours de l'été de 2019. Cependant, à la lumière de préoccupations soulevées par les citoyens, la Société est en train de considérer une plus grande terre agricole située à l'écart de cette collectivité et a demandé une autre parcelle de terrain loin du hameau. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 217 \$ (217 \$ en 2021) liée à ce site.

En 2018, un déversement important de 4 000 litres de carburant diesel a eu lieu dans la centrale électrique de la Société à Grise Fiord. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut, la Société procède actuellement à la réparation des dommages causés par ces déversements et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. L'assainissement partiel a été finalisé au cours de l'été de 2018 et de 2021. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 578 \$ (212 \$ en 2021) liée à ce site.

En 2021, un déversement de mazout de chauffage de 1 000 litres s'est produit à Coral Harbour et un déversement de mazout de chauffage de 130 litres s'est produit à Naujaat. La neige contaminée a été transportée vers des cellules de confinement en berme près de l'aéroport des deux collectivités; ces cellules sont déclarées comme étant exploitées et maintenues par de tierces parties. L'enlèvement du sol a été achevé en septembre 2021. Le plan d'action d'assainissement exige un suivi pour détecter la contamination potentielle du sol. Ce suivi aura lieu l'été de 2022. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 80 \$ (néant en 2021) liée à ces sites.

18 Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par la Société exposent celle-ci à certains risques. Les risques n'ont pas changé par rapport à l'année précédente et aucun changement dans les méthodes et pratiques utilisées pour gérer ces risques n'a été effectué. Les risques suivants n'ont pas de répercussions importantes sur les états financiers de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La Société est exposée à ce type de risque en raison des versements en espèces effectués auprès d'institutions financières et pour des comptes débiteurs à la suite de la vente d'électricité et de services connexes aux clients. Dans le cas des comptes portant intérêt et des comptes débiteurs, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite aux états financiers. À la fin de 2022, on n'avait observé aucune concentration importante de risque de crédit par type de client ou par lieu géographique. L'exposition au risque de crédit de la Société est plutôt influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est atténué grâce aux versements en espèces perçus auprès des nouveaux clients. Le montant de ces versements dépend de l'exposition au risque. Les clients établis et ceux qui jouissent d'une bonne cote de crédit n'ont pas à fournir d'acompte.

Les comptes débiteurs arrivent généralement à échéance au bout de 30 jours, et les intérêts sont calculés après 60 jours selon le taux indiqué dans les conditions de service. La Société dispose d'un compte de provision afin de couvrir les pertes potentielles sur les créances associées au compte débiteur. Le montant du compte de provision a varié comme suit en cours d'exercice :

	2022	2021
Solde, début de l'exercice	5 774 \$	5 907 \$
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	268	286
Radiation de comptes débiteurs au cours de l'exercice	(743)	(419)
Solde, fin d'exercice	5 299 \$	5 774 \$

Voici l'analyse chronologique des comptes débiteurs non dépréciés, classés par date de facturation :

	Nombre de jours après la date de facturation			2022	2021
	31 à 60	61 à 90	Plus de 90		
Le 31 mars 2022	10 500 \$	3 074 \$	6 719 \$	20 293 \$	20 247 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

18 Instruments financiers (suite)

En ce qui concerne les comptes débiteurs arriérés, mais non dépréciés, selon les antécédents en matière de crédit et les cotes de solvabilité, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de respecter leurs obligations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité afin de s'assurer que les ressources financières liquides suffisent pour financer les activités et effectuer les paiements de la dette à long terme. La Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes (y compris les installations d'emprunt) pour effectuer les dépenses courantes prévues.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des risques relatifs aux dates d'échéance du passif financier, selon les dates d'échéances des contrats restants (en présumant qu'ils ne sont pas renouvelés) :

	Moins de 1 an	Entre 1 et 4 ans	Plus de 4 ans	2022	2021
Dette (y compris les intérêts)	26 396 \$	81 833 \$	115 772 \$	224 001 \$	198 114 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	19 608	-	-	19 608	12 441
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	17 791	-	-	17 791	16 246
Dette bancaire	10 000	-	-	10 000	12 685
Dépôts pour services publics	1 717	-	-	1 717	1 632
Montant à payer au gouvernement du Nunavut	1 646	-	-	1 646	-
	77 158 \$	81 833 \$	115 772 \$	274 763 \$	241 118 \$

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché. La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à long terme, qui est à taux variable.

La Société a l'intention de maintenir sa dette à taux fixe jusqu'à l'échéance.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette bancaire à taux variable. Pour toute variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux prêts à taux variable, le changement de charges d'intérêts annuel se montrerait par ce qui suit :

	2022	2021
Dette bancaire	100 \$	127 \$
Dette	1 773	1 679
	1 873 \$	1 806 \$

La Société n'est exposée à aucun autre risque important du marché relativement aux instruments financiers qu'elle détient.

19 COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) était une pandémie globale et qu'il se propageait rapidement à travers le Canada et dans le reste du monde. En raison de la pandémie, les activités de la Société ont changé, notamment (i) la fermeture de ses bureaux suivant l'arrêté du territoire, et (ii) l'offre de modalités de paiement pour certains comptes clients du territoire.

Bien que ces changements n'aient pas eu de répercussions importantes pour la Société pendant l'exercice en cours, les activités et états financiers de la Société et ses clients pourraient être défavorablement touchés si la pandémie se prolonge.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Annexe des immobilisations
corporelles

ANNEXE A

Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Terrains loués	Production	Distribution	Actifs liés à la chaleur résiduelle	Bâtiments autres que des centrales	Véhicules	Autres actifs	2022	2021
Coûts des immobilisations									
Solde d'ouverture	1 950 \$	340 468 \$	78 827 \$	21 973 \$	20 873 \$	8 095 \$	6 989 \$	479 175 \$	479 962 \$
Transfert des travaux en cours	-	8 120	3 586	-	687	537	657	13 587	4 360
Aliénations	-	-	-	-	(167)	(526)	-	(693)	(5 147)
Solde de fermeture	1 950	348 588	82 413	21 973	21 393	8 106	7 646	492 069	479 175
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	(625)	(128 682)	(27 480)	(12 070)	(6 568)	(5 484)	(3 795)	(184 704)	(176,107)
Amortissement	(36)	(11 075)	(1 591)	(793)	(415)	(555)	(333)	(14 798)	(13 744)
Aliénations	-	-	-	-	167	526	-	693	5 147
Solde de fermeture	(661)	(139 757)	(29 071)	(12 863)	(6 816)	(5 513)	(4 128)	(198 809)	(184 704)
Travaux en cours									
Solde d'ouverture	-	21 159	3 499	418	1 368	111	722	27 277	13 456
Ajouts	-	28 249	3 658	3 661	11 311	683	1 166	48 728	18 181
Montants transférés des coûts en immobilisations corporelles	-	(8 120)	(3 586)	-	(687)	(537)	(657)	(13 587)	(4 360)
Solde de fermeture	-	41 288	3 571	4 079	11 992	257	1 231	62 418	27 277
Valeur comptable nette	1 289 \$	250 119 \$	56 913 \$	13 189 \$	26 569 \$	2 850 \$	4 749 \$	355 678 \$	321 748 \$

Remarque :

Les ajouts d'immobilisations corporelles présentés dans cet état des flux de trésorerie excluent les acquisitions hors trésorerie totalisant 5 550 \$ (1 633 \$ en 2021), lesquelles représentent des achats en souffrance et des retenues qui sont compris dans les comptes créditeurs en souffrance et les charges à payer à la fin de l'année.